

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

1966 - 5^e Année Prix au numéro : 25 frs — Abonnement annuel : 100 frs
Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages

N° 27

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles.
Secrétariat et Trésorerie : 23, Chemin d'Hoogvorst — Tervuren.
Secrétariat et rédaction du Bulletin : 65, Chaussée de Malines — Sterrebeek.
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Reproduction des sept médailles aux armes des Lignages de Bruxelles
que l'Association des descendants des Lignages de Bruxelles a fait frapper



Ces médailles peuvent être acquises auprès du Secrétaire-Trésorier de notre Association

LE PROBLEME DE L'ORIGINE DES LIGNAGES DE BRUXELLES

par BRAUN de ter MEEREN

(suite — voir bulletins 24 à 26)

VUE D'ENSEMBLE

Dans les numéros précédents, nous avons développé les chapitres ci-après :

- Chapitre I : Charte de Jean II de Brabant.
- Chapitre II : Les Lignages et l'hospice Saint-Nicolas.
- Chapitre III : Extraits de « Histoire de la Ville de Bruxelles », par Henne et Wauters.
- Chapitre IV : Les plus anciennes mentions de Bruxelles, colligées par Fr. de Cacamp.
- Chapitre V : De l'île St-Gery au Sud-Est Asiatique, par Braun de ter Meeren.
- Chapitre VI : Références à l'archiviste G. Des Marez.
- Chapitre VII : Naissance de Bruxelles, d'après Des Marez.
- Chapitre VIII : Quelques réflexions au sujet des alleux Brabançons, par Braun de ter Meeren.

Dans le présent numéro, nous continuons par les chapitres ci-après :

- Chapitre IX : Quelques dates concernant le Bruxelles primitif, par Braun de ter Meeren.
- Chapitre X : Charles de France, duc de Basse Lotharingie, par M. le docteur Spelkens.
- Chapitre XI : Extraits de « Bruxelles, place de guerre », par M. le vicomte Terlinden.
- Chapitre XII : Coup d'œil sur l'histoire des Lignages de Bruxelles, par M. le vicomte Terlinden.
- Chapitre XIII : Schema d'une étude juridique sur les Lignages de Bruxelles, par M. H.C. van Parijs.
- Chapitre XIV : Recherches sur les origines du patriciat bruxellois, par M^{me} van Camp, née Vandervelde.
- Chapitre XV : Les plus anciens échevins de Bruxelles, par M^{me} van Camp, née Vandervelde.
- Chapitre XVI : La colonisation franque en Brabant, par feu le docteur J. Lindemans.

Dans notre bulletin du quatrième trimestre, nous publierons encore les avis d'une demi-douzaine d'historiens qualifiés sur la question qui nous intéresse.

Enfin, l'an prochain nous donnerons accueil dans nos colonnes à tous ceux de nos amis qui, par des observations ou des contradictions, auront infirmé ou complété les thèses que nous avons exposées.

Après quoi, par la confrontation de toutes ces opinions, nous tâcherons, si possible, d'arriver à une conclusion ou, tout au moins, à préciser les limites dans lesquelles l'origine des lignages doit se situer et les hypothèses restant valables quant aux causes qui l'ont provoquée.

*
**

Certains lecteurs s'étonneront peut-être que nous ne nous soyons pas limités rigoureusement aux articles traitant des origines lignagères. A notre avis la naissance du patriciat bruxellois s'est faite parallèlement, si pas d'une façon concomitante, avec la formation de l'échevinage particulier à Bruxelles et la formation de l'agglomération proprement dite.

Il est donc impossible de se faire une mentalité lignagère si on ne se forme pas en même temps une mentalité bruxelloise et si on ne se pénètre pas de toutes les dates et de toutes les circonstances qui ont abouti à la constitution de notre cité.

BRAUN de ter MEEREN

CHAPITRE IX

QUELQUES DATES CONCERNANT LE BRUXELLES PRIMITIF

Quand nous disons « Bruxelles primitif » nous voulons dire l'île St-Géry et le territoire compris dans la première enceinte.

57 av. J.-C.

Toute la zone bruxelloise en limite de la forêt charbonnière est occupée par la tribu Celte des Nerviens dont la capitale est à Cambrai.

Le tout est traversé par un grand *diverticulum* courant de l'Ouest à l'Est et dont des vestiges existent encore sous le nom

de « Dieweg » traversant Uccle, longeant la Woluwe et filant par Tervueren vers la Meuse.

C'est par là qu'après leur défaite sur la Seilles (et non la Sambre comme on dit parfois) les Nerviens prirent la fuite et se réfugièrent chez les Tongres.

Dans le Bruxelles primitif il n'y a aucun vestige de la période gauloise.

3^e siècle

Occupation romaine et paix romaine.

Nerviens et Romains se sont parfaitement entendus pour développer le pays.

Toutefois, on ne trouve aucune trace de villa gallo-romaine sur le Bruxelles primitif alors que l'on en a découvertes à Assche, Laeken, Wavre, etc. et que des bourgades comme Zellick, Lenick, etc. sont manifestement d'origine gallo-romaine.

Année 358

Les Francs Saliens franchissent le Rhin et les Romains les laissent s'installer dans les Pays-Bas septentrionaux.

Les Romains se retirent sur la voie XIV courant actuellement au nord du Heysel sous le nom de « Voie Romaine ».

Cette voie XIV passait au Nord de Bruxelles pour éviter les marais bruxellois.

De même, un autre *diverticulum* réunissant Cologne à la mer passait par le Pays de Bruxelles quand la saison le permettait ; une grande partie du temps le passage de la Senne était impraticable et la circulation remontait au nord par Vilvorde et Burcht pour rejoindre la fameuse voie XIV.

Année 405

Les Francs Ripuaires passent le Rhin et les Romains évacuent définitivement la voie XIV.

Les Francs Ripuaires déferlent de l'Est vers l'Ouest, le long du Rupel bien au-dessus de Bruxelles.

Après leur passage, les Francs Saliens descendent du Nord, et comme des charognards, viennent s'installer dans toutes les villas et exploitations abandonnées par les romains et les gallo-romains.

C'est l'origine de toutes les localités en hem et en them que l'on trouve dans le Brabant.

Encore une fois on n'en trouve aucune sur le territoire de Bruxelles primitif, ce qui prouve qu'il n'y a eu à cet endroit aucune exploitation romaine, ni gallo-romaine, ni franque.

580 (circa)

St Géry, évêque de Cambrai fait construire un ermitage dans l'île qui portera son nom.

Les ermites n'ont pas l'habitude de vivre sur les places publiques et les champs de foire.

L'installation de St-Géry prouve l'isolement de la région.

695

On parle, soi-disant, de Broscella, hameau Mérovingien au Treurenberg.

Ceci prouve qu'il y avait peut-être un petit agglomérat d'habitations nerviennes tout en haut du versant Sud, précisément parce que le bas en était impraticable.

800

Le territoire de Leeuw-Saint-Pierre avec un lambeau de la forêt de Soignes et toutes les dépendances est donné à l'église de Cologne.

Cela prouve que toute cette région n'avait aucune valeur sérieuse et qu'on pouvait la distribuer par morceau de plusieurs centaines d'hectares.

870

Traité de Meersen. Partage de la Lotharingie. Charles le Chauve et Louis le Germanique se partagent le Royaume de Lothaire.

Uccle est le chef-lieu judiciaire du Comté, probablement parce que le terrain y était bon tandis que du côté de Bruxelles tout n'était que marécage.

934

Invasion des Normands. Ceux-ci remontent la Dyle jusque Louvain et la Senne jusque Vilvorde.

D'un côté comme de l'autre ils progressent dans les terres, pillant tout sur leur passage.

Ils s'arrêtent à quelques kilomètres de Bruxelles, sans doute parce qu'ils se rendaient compte qu'il n'y avait là absolument rien à piller.

939

Gerberge, sœur d'Othon le Grand et veuve de Gislebert, fils de Regnier de Hainaut, avait reçu en dot comme *alleux* le Maasgau

(Maestricht) — Bruxelles, la forêt de Soignes, Duisbourg, Yssche — (Wauters, 1, 10).

— Elle épouse Louis d'Outremer.

— Charles dit « de France » est son fils cadet.

Ceci prouve que toute la région qui nous intéresse appartenait directement à la couronne.

966

La première église Saint-Michel existe à l'endroit actuel mais est donnée à l'Abbaye de Nivelles avec 7 Manses, des prés et des bois.

Où se trouvaient ces Manses ?

Non dans le bas de la colline parce qu'il ne s'y trouvaient que des tourbières et des marais, avec quelques bancs de sable incultes.

Non également autour de l'église Saint-Michel puisque plus tard toute cette partie fut donnée comme fief de service à la famille Clutinck.

Il se peut que les dites fermes représentant une cinquantaine d'hectares se trouvassent loin dans la périphérie bruxelloise.

973

Charles de France réclame par les armes le douaire de sa mère.

977

Charles de France, créé duc de Basse Lotharingie par l'Empereur Othon II, construit le castrum comprenant toute l'île St-Géry. Mais ce castrum est flanqué d'une barbacane appelée castellum qui protégeait l'entrée du castrum, comme une espèce d'écluse, de façon que jamais les deux portes ne fussent ouvertes en même temps et ne permissent une invasion intempestive.

Ce castellum s'étendait bien avant le castrum jusqu'au milieu de la grand'place actuelle ; là se trouvait également une Wastinne, espèce de rempart en pieux de bois.

Tout cela prouve l'état désertique des abords du castrum.

Toutes les données ci-dessus ont été auscultées par les meilleurs auteurs qui les ont portées sur des cartes géographiques reproduisant d'une façon éloquentes la topographie du vieux Bruxelles au cours du XI^e siècle.

(Voir numéro précédent : carte parue p. 35, et les figures 2 et 3 du présent numéro.)

CHAPITRE X

CHARLES DE FRANCE, DUC DE BASSE-LOTHARINGIE, fondateur de Bruxelles, ancêtre de nos princes brabançons qui héritèrent d'une partie de ses biens

par le docteur SPELKENS

Charles de France, le dernier des Carolingiens, établit en 997 son « castrum » sur l'île de Saint-Géry, environnée par deux bras de la Senne.

Le site sur lequel se développa la bourgade qui devint Bruxelles convenait parfaitement pour y établir un repaire offensif et défensif, car les abords de l'île autour de laquelle coulait la rivière étaient sur une partie de leur périphérie rendus impraticables par des marécages.

Non loin de là régnait, sans doute alimentée par de clairs ruisseaux, la nappe liquide d'étangs qui reflétaient le ciel que nous connaissons.

Sur les collines qu'on apercevaient à l'horizon, se dressaient les premiers arbres des grandes forêts s'étendant au loin vers le sud.

C'est de cet endroit agréable, favorable aux plaisirs de la chasse et dont la sécurité paraissait assurée, que Charles de France fit son séjour favori.

Qui était ce Charles de France ? Quel fut son sort ? Que devinrent ses descendants ?

A) SON ORIGINE

En faisant remonter sa généalogie à Louis I^{er} le Débonnaire (II) (R. 814-840), fils de Charlemagne (I), nous descendrons rapidement les échelons qui nous conduisent jusqu'à lui.

III *Charles II*, « le Chauve » (R. 843-877), fils de Louis, reçoit en partage (traité de Verdun, a° 843) un territoire qui correspond approximativement à celui de la France.

Il × Ermentrude, fille d'Eude, comte d'Orléans.

IV *Louis II*, « le Bègue », ° 846, roi de France de 877 à 879, prince maladif et faible d'esprit. Il × Alix de Paris († 902).

V *Charles III*, « le Simple » (° 879). Fils posthume, issu d'un second mariage de Louis le Bègue avec Edgive, fille d'Edouard, roi d'Angleterre, petite-fille d'Alfred le Grand.

Charles, d'abord proscrit, monte sur le trône en 898. Il doit soutenir avec les seigneurs de notre pays une lutte contre Gislebert, duc de Lotharingie et contre Hughes le Grand. Défait par ce dernier, il se réfugie auprès d'Héribert, comte de Vermandois. Retenu par trahison en captivité au château de Péronne, il y meurt en 923.

VI *Louis IV d'« Outremer »*, ° 921. Sacré à Laon, le 19 juin 936, à l'âge de 16 ans, † 8 septembre 954.

Il × Gerberge, fille d'Henri l'Oiseleur, duc de Saxe, empereur, sœur de l'empereur Othon I^{er} le Grand, veuve de Gislebert, duc de Lothier († 939 — voir plus loin).

B) CHARLES DE FRANCE

Fils des précédents (Il occupe le n° VII de la filiation ci-dessus).

Né en 953, ce prince est peu connu, mais nous verrons que pour nous, Bruxellois et Brabançons, il mérite à juste titre d'être tiré de l'oubli.

Il est investi en 977 par son cousin germain l'empereur Othon II, comme duc de Basse Lotharingie. Elle correspondait à la plus grande partie de notre pays moins la Flandre et s'étendait entre l'Escaut, la Meuse, la Semois, les hauts plateaux d'Ardenne, de l'Eifel et le Rhin.

C'est lui qui fit de Bruxelles un camp retranché et en même temps son séjour de prédilection. Il peut être considéré comme le fondateur de notre ville¹.

L'empereur fut probablement inspiré par Notger, prince-évêque de Liège² en qui il avait toute confiance, lorsqu'il donna à Charles le gouvernement de la Basse Lotharingie. Il brouillait ainsi le nouveau duc avec Lothaire II, roi de France, car il faisait porter à son propre frère la charge de défendre la Germanie contre les agressions venues du sud.

Charles vécut d'abord dans une nonchalante oisiveté, jouissant de l'agrément de son « Castrum » de Bruxelles autour duquel il possédait des biens très étendus. En réalité c'était un prince courageux, ambitieux et entreprenant.

¹ M. van HAMME : *Les origines de Bruxelles*, Office de publicité, Bruxelles, 1945, p. 7 et note 5.

² Godefroid KURTH : *Notger de Liège et la civilisation au x^e siècle*, 1905, tome I, p. 61.

Il le prouva à la mort de Lothaire II († 986) et de son fils Louis V, dit le fainéant (° 967, roi de France de 986 à 987, mort à cette dernière date des suites d'un accident de chasse).

Hughes Capet, l'usurpateur, venait de se faire sacrer roi de France à Reims (1^{er} juin 967).

Soutenu par les seigneurs de Basse Lotharingie et par Arnould comte de Flandre, Charles se mit en campagne pour faire valoir ses droits légitimes au trône de France.

Il avait déjà battu deux fois son indigne rival, pris Laon par surprise, et s'était fait ouvrir les portes de Reims par son neveu Arnould, fils naturel du feu roi Lothaire, élevé à l'épiscopat dans cette ville.

Retourné à Laon avec Arnould, Charles fut trahi par l'évêque Adalbéron. Celui-ci, favorable à Hughes Capet, avait d'abord fui. Autorisé à réoccuper son siège épiscopal, il avait prêté serment de fidélité à l'héritier légitime. Mais pendant la nuit, (a° 989 ou 991), ayant fait saisir les armes du duc et de son neveu profondément endormis, l'évêque les maintint enfermés et les livra à Hughes Capet.

L'infortuné prince s'étant ainsi laissé prendre au traquenard, fut enfermé avec sa femme dans la tour d'Orléans.

Il mourut misérablement peu de temps après (vers 993), sans doute des suites de mauvais traitements qui accélérèrent sa fin.

On dit, mais nous ne nous expliquons pas comment, qu'il s'éteignit, non à Orléans, mais dans un manoir situé au bord de la Meuse.

En 1660, un cercueil en plomb fut découvert dans l'église Saint-Servais à Maestricht. Il pourrait bien renfermer ses restes.

Otton, fils de Charles de France succéda à son père dans le duché de Basse-Lotharingie. Il ne fit aucun effort pour recouvrer le trône ravi à sa famille. Il mourut jeune sans héritier.

Ainsi disparut obscurément en 1005 le dernier des Carolingiens.

Il était issu d'un premier mariage de son père avec Bonne, fille d'un comte Ricuin.

La plupart des historiens donnent le nom d'Agnès de Troyes à la deuxième femme de Charles et prétendent qu'elle était la fille d'Héribert, comte de Vermandois.

C) LA DESCENDANCE BRABANÇONNE DE CHARLES DE FRANCE

Agnès lui donna deux filles :

a) *Gerberge*, qui × Lambert, comte de Louvain (voir plus loin) ;

b) *Ermengarde*, qui × Albert I^{er}, comte de Namur. Ils eurent :

Albert II, comte de Namur, † ca. 1061, × Raglinde de Lotharingie, dont Albert III, comte de Namur, † ca. 1102, × Ida de Saxe,

° ca. 1035. Ils eurent : Ida de Namur, × Godefroid I^{er}, duc de Brabant et de Lotharingie (voir plus loin).

Ce qui précède permet d'expliquer comment Charles de France, issu de sa grand-mère Gerberge de la maison de Saxe et devenu duc de Basse Lotharingie, deux fois ancêtres des ducs de Brabant, transmet une partie de ses territoires à la maison de Louvain (voir plus loin).

Mais il est utile de faire ici une digression et de montrer comment une autre filiation carolingienne vient se greffer sur la descendance de notre duc Charles.

Ermengarde, fille de l'empereur Lothaire I^{er}, se laissa enlever par Gislebert, fils d'un des vieux chefs qui avaient servi Charlemagne. Elle se maria et se réfugia avec son époux chez son oncle Charles le Chauve.

A la longue, les ressentiments de Lothaire s'apaisèrent. Il restitua à Gislebert, comte de Mansuarie, ses domaines situés au nord du Démer dans la région de Diest et y ajouta, sans doute en guise de dot en rapport avec la haute naissance de l'épouse, une grande partie de ce qui constitue le Brabant, la Hesbaye, le Hainaut.

Renier au Long Col, cité vers 880, † 939, est le fils d'Ermengarde, il lutte vaillamment contre les Normands et traite avec Rollon en 832. Il mène une politique de bascule entre les deux grands souverains du sud et de l'est et reçoit même de Charles le Simple, le titre de duc de Lorraine. Il eut :

a) *Gislebert*, qui recueillit le titre de son père et fut un prince turbulent. Il ne cessa de conspirer pour faire de la Lotharingie un royaume indépendant.

Il fut battu à Andernach en 939 par les troupes germaniques à la tête desquelles se trouvait Godefroid II d'Ardenne demeuré fidèle à l'empereur Othon I^{er} le Grand et se noya dans sa fuite en voulant traverser le Rhin à la nage.

Gislebert avait épousé Gerberge, fille d'Henri I^{er} de Saxe, dit l'Oiseleur, sœur d'Othon. Elle convola avec Louis IV d'Outremer (voir plus haut).

Du premier mariage naquit un fils, Henri, qui mourut jeune en 939.

b) *Regnier III* de Hainaut ne put jouir après la mort de Gislebert et de son fils, de l'héritage de son père. C'est à Saint Brunon que l'empereur Othon I^{er} confia le gouvernement de la Lotharingie.

Un soulèvement de Regnier III fut sévèrement réprimé. Il mourut captif en Allemagne en 960.

Il avait deux fils :

a) Renier IV, comte de Hainaut ;

b) *Lambert*, qui suit 1 (voir plus loin).

D) LA LOTHARINGIE

Avant d'écrire la filiation des comtes et ducs de Brabant, disons tout d'abord quelques mots sur la Lotharingie dont l'histoire assez compliquée n'est apparemment bien connue que des historiens qui s'intéressent à la question.

Elle forme d'abord ce « pays d'entre deux » qui s'étend de la mer du Nord à l'Italie incluse et qui, aux termes du traité de Verdun (843) fut dévolu à l'empereur Lothaire I^{er} (R. 840-855).

Son fils Lothaire II (R. 855-869) eut donc en partage un tronçon qui prit le nom de Lotharingie, situé entre le Rhin, le Jura, la Meuse et l'Escaut, c'est-à-dire la plus grande partie de la Belgique actuelle moins la Flandre. Ses deux frères obtenaient respectivement d'une part, la Bourgogne et la Provence, d'autre part l'Italie. Ils moururent tous trois sans postérité.

La possession de tout ce vaste héritage fut remise en question.

Les territoires de Lothaire II furent envahis par les deux fils encore en vie de Louis le Débonnaire : Charles le Chauve et Louis le Germanique.

Ce dernier l'emporta et la Lotharingie devint la proie de l'empire germanique.

Elle trouva un moment son autonomie nationale sous l'éphémère royauté de Zwentibold, fils naturel de l'empereur Arnould de Carinthie, fils naturel lui-même de Carloman qui était le fils de Louis le Germanique.

L'anarchie régnait dans le pays. Dans des luttes où intervenaient les rois de France, de puissants dynastes parmi lesquels Regnier au Long Col, se disputaient le territoire depuis qu'ils étaient devenus seigneurs *héréditaires*, à la suite du capitulaire de Quercy-sur-Oise (877) arraché à Charles le Chauve et ratifié en 911 par Charles le Simple.

Le désordre s'accrut encore après la mort de Zwentibold qui avait été dépouillé par Regnier au Long Col et qui périt (900) en luttant contre ce prince et les grands vassaux.

L'empereur Othon I^{er} le Grand envoya alors son gendre Conrad le Rouge qui n'était pas d'origine carolingienne, ce qui déplut aux seigneurs lotharingiens. Conrad, d'abord soumis à l'empereur, finit par se révolter. Disgracié, il fit ravager le pays par des hordes hongroises qu'il avait amenées et qui à la fin furent massacrées.

A cette période agitée succéda la tranquillité sous la sage administration de Saint-Brunon (955-965), archevêque de Cologne, frère de l'empereur.

Pour faire régner l'ordre dans les territoires qui lui avaient été confiés, il divisa le pays en deux parties :

1°) La Basse Lotharingie qui, comme nous venons de le voir, nous intéresse particulièrement ;

2°) La Haute Lotharingie, qui échet à la maison d'Ardenne.

Brunon, en quelque sorte archiduc, conservait la haute autorité sur l'ensemble de la Lotharingie.

A cette époque, l'empire germanique connut la prospérité. Prince ferme et éclairé, Othon I^{er} le Grand, tout en s'efforçant de respecter les mœurs des diverses populations de ses Etats parvint à s'entourer, surtout pour les conduire, de prélats intelligents et cultivés comme Brunon et comme Notger, évêque de Liège, qui savaient en maintenant l'ordre, faire prospérer le commerce et rayonner autour d'eux les arts et la littérature.

Le lien féodal qui attachait notre pays à l'Allemagne depuis 925, fut de longue durée, surtout en ce qui concerne la principauté de Liège. La Flandre où la langue française s'implanta très fort, gravitait dans l'orbite de la France.

Quant au Brabant, il ne fut libéré de toute dépendance vis-à-vis de l'Allemagne qu'après la bataille de Woeringen (1288).

Il est à remarquer que ce qu'on appelle la frontière linguistique demeura ce qu'elle est jusqu'en 1963. Les langues que parlaient nos ancêtres ne furent jamais, dans ces contrées bilingues, une source de conflits, ni du point de vue administratif ni du point de vue juridique ni du point de vue religieux.

Il fallut des siècles pour que toutes ces principautés attirées l'une vers l'autre par des mœurs, par une civilisation communes vinssent s'unir.

Plaise au ciel que cette union ne soit pas rompue !

E) *LES COMTES DE LOUVAIN ET LES DUCS DE BRABANT*

Craignant de nous perdre dans les détails et de trop nous écarter de notre sujet, nous développerons cette généalogie très connue le plus sommairement possible.

Elle peut intéresser un grand nombre de descendants des lignages de Bruxelles et beaucoup de Brabançons qui sont issus de cette illustre famille, soit que leur filiation soit légitime, ce qui est assez rare, soit qu'il y ait un accroc dans cette brillante origine. Mais puisque c'est un souverain qui en est responsable, ses descendants peuvent quand même en tirer quelque fierté.

I *Lambert I^{er}*, comte de Louvain en 1003, deuxième fils de Regnier III. Déjà septuagénaire, il se révolte contre l'empereur, mais il est vaincu à Florennes, le 12 septembre 1015, par Godefroid II d'Ardenne, fidèle sujet de celui-ci. On raconte que, se fiant à un scapulaire dont il ne se séparait pas, il se lança dans la

mêlée avec impétuosité, mais les cordons de cette étoffe bénite se rompirent et le prince resta sur le terrain.

A Gerberge, fille de Charles de France, il doit sans doute d'avoir pu ajouter à la ville de Louvain qu'il possédait, des territoires de la famille de sa femme, avec Bruxelles, Vilvorde, Ter-vueren, quelques terres du pays d'Assche et une partie de la forêt de Soignes.

II *Lambert II*, « Baldéric », comte de Louvain en 1038, † 1063. × Ode de Lorraine, fille de Gothelon le Grand, duc de Lotharingie, marquis d'Anvers.

III *Henri II*, comte de Louvain, 1063, † 1079, × Aleyde de la Betuwe.

IV *Godefroid I^{er}*, « le Barbu », comte de Louvain en 1095, duc de Brabant et de Lothier, 1106, † 1140.

Il attacha au Brabant le marquisat d'Anvers, × Ida de Namur (voir plus haut).

V *Godefroid II*, duc de Brabant, etc., 1140, o. ca. 1095, † 1142, × Lutgarde, fille d'Albert de Dachsbourg et de Moha, de la maison d'Alsace.

Dont Godefroid III, qui suit, et *Saint-Albert de Louvain*, évêque de Liège, assassiné en 1142 près de Reims où il s'était rendu pour recevoir la consécration pontificale.

VI *Godefroid III*, duc de Brabant, etc., en 1142, † 1190, × Marguerite de Limbourg, qui descendait par les Luxembourg, de Cunégonde, petite-fille de Louis II le Bègue, roi de France.

Godefroid III fut battu à Carnières en 1170 par les troupes du Hainaut, de Luxembourg et de Namur. Il revendiquait la succession de ce comté. Son règne n'en fut pas moins glorieux car il parvint à agrandir ses territoires, notamment en acquérant Jodoigne, Tirlemont et Landen et en prenant pied sur la Meuse à Maastricht dont il partageait la souveraineté avec le prince-évêque de Liège.

VII *Henri I^{er}*, « le Guerroyeur », duc de Brabant en 1190, o. ca. 1165, † 1235.

Il × Mathilde d'Alsace, fille de Mathias, arrière-petite-fille de Thierry, langgrave d'Alsace, qui épousa Gertrude de Flandre.

Gertrude était la fille de Robert le Frison, comte de Flandre.

Nous savons que les comtes de Flandre descendent de Judith, fille de Charles le Chauve. Elle × Baudouin Bras de Fer qui l'avait enlevée (863) à Senlis.

Henri I^{er} et Mathilde eurent :

- 1) Henri II, qui suit (VIII) ;
- 2) *Godefroid de Louvain, premier sire de Gaesbeek.*

VIII *Henri II*, duc de Brabant en 1235, o. 1207, † 1248,
× Marie de Souabe, fille de l'empereur Philippe I^{er}, petite-fille de
Frédéric I^{er} « Barberousse ».

IX *Henri III*, duc de Brabant en 1248, o. ca. 1231, † 1261,
× en 1253 Alix de Bourgogne. Elle appartenait à la famille de
Bourgogne ancienne qui descendait en ligne directe des Capétiens
par Robert de Bourgogne, fils de Robert II le Pieux, roi de France.

Par l'arrière-grand-père d'Alix, Hugues III de Bourgogne, qui
épousa Adélaïde d'Alsace, on peut se rattacher par Matthias
d'Alsace, son père et Simon son grand-père à Thierry d'Alsace,
× Gertrude de Flandre (voir plus haut).

X *Jean I^{er}*, « le Victorieux », duc de Brabant, 1267, duc de
Limbourg en 1288 (bataille de Woeringen) ; † 1294. Il eut le
règne le plus glorieux. × (1273) Marguerite de Flandre, fille de
Guy de Dampierre, comte de Flandre.

XI *Jean II*, duc de Brabant, etc., en 1294, o. ca. 1276, † 1312.
Signe la Charte de Cortenberg, le 27 septembre 1312, × Margue-
rite d'Angleterre, fille d'Edouard I^{er} et d'Eléonore de Castille.

XII *Jean III*, duc de Brabant, etc., en 1312, o. ca. 1295,
† 1355³ ; dernier descendant mâle de cette illustre famille eut un
règne long et brillant.

Il × la fille de Louis de France, comte d'Evreux ; ils eurent
trois filles :

- a) Jeanne, duchesse de Brabant (× Wenceslas de Luxembourg),
R. 1355-1406) ;
- b) Marguerite de Brabant, × Louis de Maele, comte de Flandre ;
- c) Marie de Brabant, × Renaud de Gueldre.

Nous arrêtons ici cette généalogie que nous limitons à nos
véritables princes nationaux brabançons.

Peut-être nous sommes-nous déjà trop écartés de notre sujet.

Nous avons pu montrer qu'ils descendent plusieurs fois des
Carolingiens et des Capétiens et que leurs règnes furent souvent

³ Nous avons largement puisé, du point de vue généalogique, dans l'intéres-
sant travail de M. L. LINDEMANT : « De voorouders van Jan III, hertog van
Brabant, en van Willem III, graaf van Holland », dans *Eigenschoon en de
Brabander*, XLII^e année, 1959, et XLIII^e année (1960).

glorieux. Leur politique habile qui leur permit de transmettre leur héritage en reculant petit à petit ses limites les égalèrent à de grands souverains.

Les ducs de Bourgogne qui leur succédèrent en favorisant le plus souvent leurs propres sujets sont des *princes français*.

Ils descendent cependant de nos ducs par Marguerite de Brabant, épouse de Louis de Maele, comte de Flandre, sœur de la duchesse Jeanne, morte sans enfant, dont le duché fut transmis à Antoine de Bourgogne, son petit neveu.

Et après qu'il eut péri à Azincourt (1415) et que ses deux fils Jean et Philippe eurent disparu sans laisser d'héritiers, la succession fut dévolue à leur habile cousin germain Philippe le Bon, l'unificateur des Pays-Bas, souvent par héritage et quelquefois par ruse et par violence.

Eparpillés dans divers traités, les faits que nous exposons ont dû être recueillis de-çà et de-là en vue de l'élaboration de ce travail que nous avons l'intention d'écrire.

Nous croyons donc superflu de citer, avec leurs diverses références, chacun des livres d'histoire que nous avons consulté.

Le but que nous nous proposons est simplement de faire connaître le plus possible ce qui peut intéresser directement les membres de notre association sur ce que nous trouvons au sujet de l'histoire de Bruxelles et de celle déjà longue de ses lignages.

Nous nous estimerions heureux si nous y réussissions dans une modeste mesure.

CHAPITRE XI

EXTRAIT DE « BRUXELLES, PLACE DE GUERRE »

par M. le vicomte TERLINDEN

(Paru dans les *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, 1934)

Si l'on recherche les raisons qui, dans le haut moyen âge, ont poussé des êtres humains à fixer leur demeure dans l'île marécageuse de la Senne, berceau de notre capitale, on doit conclure que l'élément de sécurité joua le rôle dominant, si pas le rôle unique. Dans ce site désolé de barbarie palustre, la plus sinistre de toutes, les conditions d'existences devaient être dépourvues de tout agrément ; les inondations et les rhumatismes, l'hiver, les mousti-

ques et le paludisme, l'été, rendaient cet endroit aussi peu hospitalier que possible.

Il est donc probable que, dès l'époque des invasions, les habitants de la vallée de la Senne cherchèrent refuge dans l'île, plus tard île Saint-Géry, et que des saliens, en s'y fixant, lui donnèrent le nom de Bruocsele, l'habitation dans les marais.

Cette île, située à proximité de l'endroit où un très vieux chemin, datant de l'époque proto-historique, traversait la rivière, offrait en même temps que l'élément de sécurité un élément d'ordre stratégique, en permettant de contrôler un passage important de l'est vers l'ouest. C'est pourquoi, il n'est pas étonnant que Charles, duc de Basse-Lotharingie (977-992), dit aussi Charles de Lorraine, dernier fils du roi de France, Louis d'Outremer, choisit cet endroit pour y élever un castrum.

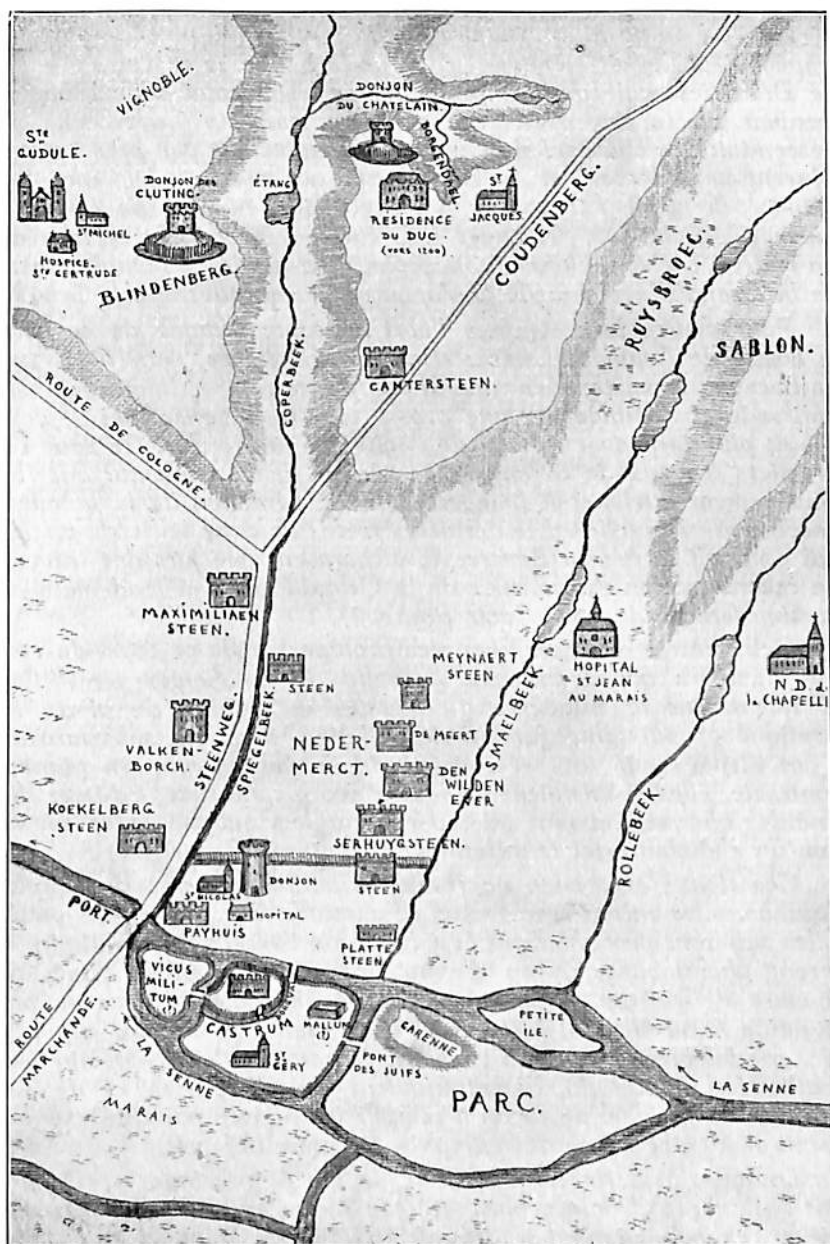
Nous n'avons pas à rappeler ici ce qu'était ce castrum, à la fois centre administratif, religieux et militaire. M. Ganshof l'a montré d'une façon excellente dans une conférence donnée au cours de cette année, à la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles.

Les derniers restes des défenses militaires du castrum ayant disparu au cours du 19^e siècle, on ne peut se rendre compte que par la méthode comparative de ce qu'étaient ces premières fortifications, en se basant sur ce que nous connaissons du castrum de Caen en Normandie, du burgus édifié à Bruges par Baudouin Bras de Fer dans un coude de la Reye, ainsi que du château comtal primitif de Gand, et en combinant ces éléments avec les indications que nous fournit la topographie locale.

Le castrum de Bruxelles englobait les deux îles septentrionales du petit archipel de la Senne : l'île dite de Saint-Géry et celle que Des Marez intitule l'île des Chevaliers. L'île Saint-Géry contenait un château de pierres, une turris, semblable à celle que l'on a retrouvée à Gand, servant de base au colossal donjon de Thierry d'Alsace. Autour de ce château courait, à certaine distance, une courtine, probablement de forme circulaire, comme dans tous les châteaux du type normand, seul utilisé dans la Basse-Belgique. Cette courtine circulaire était, là où elle n'était pas baignée par la Senne, protégée par un fossé plein d'eau. Le nom et la forme incurvée de la rue du Borgval (valum burgi) apportent un précieux élément d'ordre toponymique et topographique à cet essai de description du premier château de Bruxelles. Tout le pourtour de l'île était probablement protégé par une levée de terrain, à la fois contre les attaques des hommes et contre les inondations. Cette digue défensive devait être, conformément aux usages du temps, surmontée d'un pallis en gros pieux.

Quant à la petite île triangulaire, située au nord de l'île Saint-Géry, formait-elle, comme le croyait Des Marez, le vicus militum ? Était-ce là que se trouvaient les hospitia des milites et des serviles ?

Figure 2. — Essai de reconstitution idéologique du système défensif de Bruxelles du X^e au XII^e siècle



Rien ne le démontre. Ce qui est plus probable c'est que cette île, constituant une position avancée vers le point de passage de la rivière, formait, conformément aux règles de l'architecture militaire du temps, les tailles ou l'avant-lice du château.

Grâce à sa position insulaire et aux marais qui, presque partout, empêchaient l'accès même des rives de la Senne, le castrum primitif de Bruxelles était quasi-imprenable. Le seul point vulnérable se trouvait sur la rive droite de la rivière, entre le Coperbeek, qui descendait des hauteurs du Coudenberg, suivant à peu près l'actuel Marché-aux-Herbes, et le Smaelbeek, qui amenait les eaux du Ruysbroek et de l'étang de la place Saint-Jean, en passant par l'actuel Marché aux Fromages et la rue des Pierres. Là se trouvait un endroit sec et sablonneux, occupant une partie de l'emplacement de la Grand'Place actuelle et s'avancant jusque derrière la Bourse.

Pour mettre le castrum à l'abri de toute attaque de ce côté, le comte de Louvain, Lambert-Baldéric, fit élever, vers 1041, une barbacane, consistant en une levée de terrain surmontée d'une palissade et dominée par une grosse tour de défense, qui se confondit plus tard avec la tour de l'église Saint-Nicolas. Ce sont ces premiers travaux de défense à l'extérieur du castrum qui ont fait abusivement attribuer à Lambert-Baldéric l'érection de la première enceinte de Bruxelles. Les dernières traces de cette levée de terrain qui occupait la rue au Beurre, ne disparurent que lors des travaux de reconstruction du quartier de la Grand'Place, au lendemain du bombardement de 1695 (voir figure 2).

Deux autres défenses avancées protégeaient le castrum du côté des hauteurs qui dominaient la vallée de la Senne vers l'Est. C'étaient, sur le Blindenberg, le steen ou donjon de pierre de l'antique et puissante famille des Clutinc, dont les substructions n'ont disparu que tout récemment du coteau où, par un piquant contraste, elles subsistaient au milieu des gigantesques édifices des grandes banques, et plus au sud-est, sur le Coudenberg, le castellum du châtelain, qui représentait le comte de Bruxelles.

Ces deux forteresses ne furent primitivement que de simples donjons, surmontant une motte et entourés de lices et de pallis. Elles suivirent probablement l'évolution de l'architecture militaire et furent plus tard pourvues d'avant-lices ou de bailles. Situés au sommet de pentes abruptes, ces deux châteaux occupaient une situation naturellement forte, dont la puissance fut encore augmentée, spécialement en ce qui concerne le castellum du châtelain, par l'utilisation habile du cours supérieur du Coperbeek et de son affluent de gauche, de façon à remplir les douves par des retenues d'eau et à créer même des étangs à caractère défensif.

Lorsque, à la fin du 11^e siècle, la vie économique reprit dans nos régions, le chemin primitif se transforma en une grande chaussée marchande joignant le littoral au Rhin. Le point de croisement entre la Senne, encore navigable à cette époque, et la nouvelle

route commerciale devint une situation excellente pour le trafic comme pour l'industrie. Tout naturellement, l'agglomération marchande qui se forma à proximité du portus de Bruxelles chercha la sécurité derrière la barbacane élevée, quelques années plus tôt par Lambert-Baldéric. Cet emplacement était d'autant mieux choisi qu'ils se trouvait à proximité d'un endroit sec et sablonneux admirablement adapté à la tenue d'un marché.

Ainsi l'élément de sécurité allait contribuer à juxtaposer au castrum une ville appelée à prendre rapidement un développement considérable. Les familles enrichies par le négoce et l'industrie se construisirent des maisons de pierre, des steenen, véritables donjons massifs, capables de résister à toutes les attaques. Deux d'entre eux : le Koekelbergsteen et le Payhuis, flanquaient la barbacane du côté de la chaussée, tandis que, vers le confluent du Smaelbeek et de la Senne, une forteresse de faible élévation, d'où le nom de Plattestein, encore conservé par une de nos vieilles rues. D'autres steenen s'élevaient autour du marché, donnant leur nom à la rue des Pierres (mauvaise traduction de la Steenenstraat), et le long de la route marchande. Bien que ces donjons ne fussent pas disposés d'après un plan défensif préconçu, ils n'en contribuaient pas moins à assurer la sécurité de la ville naissante.

Vers la fin du 12^e siècle, le duc Henri I^{er}, qui avait reçu de son père Godefroid III, Bruxelles et son château à titre d'apanage, allait donner un nouvel aspect à la ville, en abandonnant l'humide et insalubre castrum des bords de la Senne.

La décadence politique et financière de la famille des châtelains, comme de celle des Clutinc, conséquence des progrès de la puissance ducale et des profondes modifications apportées dans la vie économique, avait permis au duc de réaliser d'importants achats de terrains dans la région du Coudenberg et du Blindenberg et de construire le manerium ducis ou château ducal, situé en deçà du castrum castellani, dont il était séparé par le Borgendael. Le passage entre le palais de Belle-Vue et l'actuel ministère des Colonies a conservé ce nom jusqu'à nos jours.

Modeste à ses débuts, ce nouveau château ducal, dont les baillies occupaient l'emplacement de la place Royale, se développa considérablement sous les règnes des trois Jean, spécialement sous celui de Jean III (1312-1355). A mesure que la ville se développe et se fortifie, ce château va perdre son caractère de forteresse pour se transformer en un véritable palais, auquel un parc magnifique, compris entre la première et la seconde enceinte, allait donner un véritable caractère de résidence princière, à la fois fastueuse et agréable. Cette transformation fut complètement achevée à partir du règne de Jeanne et de Wenceslas.

On sait que ce fut Henri I^{er} qui, en 1229, octroya à Bruxelles sa charte communale, lui conférant ainsi le droit de s'entourer d'une enceinte fortifiée. Cette première enceinte communale était consti-

tuée par un simple talus, surmonté d'une palissade et protégé par un fossé large et profond. Une judicieuse utilisation des marais et des étangs qui, par suite des drainages, avaient en de nombreux endroits pris leur place, renforçait la puissance défensive de l'enceinte. C'était notamment le cas pour le Fossé-aux-Loups, qui ne doit pas son nom à une fosse dans laquelle on renfermait ces animaux sauvages, mais au fait qu'il avait été aménagé sur les biens d'un certain de Wolf.

Seules les portes, au nombre de sept, étaient en pierre. Chacune d'elles était construite en forme de donjon massif, capable de résister, indépendamment de l'ensemble du système défensif environnant.

Ces portes étaient dénommées : porte de Sainte-Gudule, dite plus tard du Treurenberg ; lorsque, après le déclassement de la première enceinte, elle eût été transformée en prison ; porte du Coudenberg, située à mi-hauteur de la rue de Namur actuelle ; la Steenpoort, dont la rue du même nom indique encore l'emplacement ; Porte Saint-Jacques, ainsi dénommée à cause de la proximité de l'hospice pour les pèlerins, dites aussi porte d'Overmolen, enjambant la Senne, près de l'église actuelle de N.-D. du Bon Secours ; porte Sainte-Catherine, à l'issue de la rue du même nom ; porte de Laeken ou Porte Noire, à la sortie de la Senne vers le nord ; enfin, sur la grande route marchande vers Cologne, la Warmoespoort, par laquelle entraient en ville les maraîchers de Schaerbeek, et dont, à la grande hilarité de Baudelaire, la Montagne aux Herbes potagères rappelle encore le nom.

La ville ne tarda pas à constater la nécessité d'établir entre les portes une courtine en pierre. Déjà en 1213, Ferrand de Portugal, comte de Flandre, profitant de l'offensive poussée par les Liégeois jusqu'à Léau, au lendemain de leur victoire de Steppe, avait failli surprendre la ville et n'avait été repoussé qu'à la suite d'un concours de circonstances que la légende s'est plu à embellir en attribuant à une noce villageoise le mérite d'avoir donné l'alarme. La rue de la Fiancée (Bruidstraat) rappellerait cet événement. Malheureusement, la vérité est beaucoup moins poétique ; cette rue doit son nom au bruyt, ou dépôt des immondices, qui, comme le dit Des Marez, fut installé sur son emplacement en 1394 et y resta jusqu'à l'aménagement du quartier de la rue Neuve au 17^e siècle. C'est vers 1267, sous le règne de Jean I^{er}, que paraît avoir été achevée l'enceinte continue en pierre. Ces murailles, dont le développement était de plus de 4.000 mètres, étaient construites en grès lédien, tiré des carrières d'Evere et de Dieghem avec des bandeaux en grès ferrugineux de Groenendael, semblable à celui qui fut trouvé sur place pour la construction du « pont rustique » du Bois de la Cambre. Le tout était relié par un ciment extrêmement dur.

Ces murailles, comme on peut le constater par le fragment considérable qui en subsiste au fond du jardin du doyen de Sainte-

Gudule, étaient renforcées vers l'intérieur par des arcades cintrées supportant le chemin de ronde. Leur épaisseur était de 2,20 mètres à la base et de 0,84 à hauteur des crénaux ; elles étaient percées de meurtrières et d'archières, comme le montre un pan de courtine admirablement conservé au fond d'un immeuble de la rue de Ruysbroek. D'espace en espace, la courtine était coupée de tours, dont quelques-unes : la Tour Noire, la Tour du Doyen, la tour dite d'Anneesens, etc..., subsistent encore. Quelques-unes de ces tours étaient percées de poternes ou portes pour piétons ; on leur donnait le nom de Wicket (viquet ou guichet).

Au cours du 13^e siècle, Bruxelles s'était considérablement développée, grâce à la prospérité de la draperie. De populeux faubourgs s'étaient élevés en dehors de l'enceinte et des travaux d'assèchement sur la rive gauche de la Senne avaient permis l'érection d'un nouveau quartier en dehors de la porte Sainte-Catherine. Pour assurer la sécurité de la ville, le magistrat se vit obligé, dès les débuts du 14^e siècle, de créer une nouvelle ligne de défense de ce côté. Un fossé d'écoulement de la Senne, occupant l'emplacement de la rue des Six Jetons fut organisé défensivement, des remparts de terre, dont la rue Rempart des Moines rappelle le nom et le tracé, furent érigés en demi-cercle et une porte avancée, dit Verloren cost, fut érigée pour commander la route de Flandre.

Cet ensemble défensif, auquel on donna le nom de Kleine Vesten ou petits remparts était insuffisant pour assurer la sécurité de la ville. Le développement continu des faubourgs, en permettant à l'ennemi d'approcher à couvert du pied même des remparts, enlevait toute confiance dans l'efficacité de ceux-ci. Si l'enceinte et spécialement les portes, formant chacune donjon ou citadelle, jouaient encore un rôle important dans les luttes communales, comme l'a montré Des Marez dans son intéressante étude sur les luttes sociales à Bruxelles au moyen âge, en retraçant les péripéties de la bataille engagée, le 23 juillet 1360, entre patriciens et plébéiens autour de la Steenpoort, ils ne constituaient plus une défense suffisante contre un ennemi venant du dehors. C'est ainsi qu'en 1306, les métiers, après avoir chassé les patriciens, n'osèrent attendre derrière les remparts un retour offensif de leurs adversaires renforcés par les troupes du duc ; ils marchèrent à leur rencontre et se firent tailler en pièces dans les prairies de Vilvorde.

Le même fait se produisit lorsque le comte de Flandre, Louis de Male, contestant les droits successoraux de sa belle-sœur Jeanne, épouse de Wenceslas de Bohême, marcha sur Bruxelles. Peu confiantes dans la valeur défensive de leurs murailles, les milices se portèrent au devant des Flamands et les attaquèrent en rase campagne à Scheut, le 17 août 1356. Cette journée, dite le quaden Woensdag, fut désastreuse pour les Bruxellois. Grâce à leur supériorité numérique et à la présence dans leurs rangs de soldats de métier, les « sergents d'armes » du comte, les Flamands repoussèrent

les milices bruxelloises en désordre sur la ville, où ils pénétrèrent pêle-mêle avec les fuyards. La duchesse Jeanne eut à peine le temps de s'échapper de son palais ; Louis planta la bannière au lion noir sur la place du Grand Marché et s'établit, le même jour, au palais ducal. La domination flamande pesa d'une façon oppressive sur les Bruxellois. Profitant du mécontentement, un gentilhomme brabançon Evrard t'Serclaes, après avoir noué des intelligences dans la place, se faufila, dans la nuit du 24 octobre 1356, avec cinquante hommes déterminés au travers du Warmoesbroeck, escalade le rempart, à l'endroit où la rue d'Assaut rappelle encore son exploit, et soulève le peuple au cri de « Brabant, au riche duc » ! La foule de ses partisans grossit à mesure qu'il avance, il parvient à la Grand' Place, en arrache l'étendard flamand et, attaquant avec vigueur les différents postes, contraint l'ennemi à une fuite précipitée.

On raconte que les marmitons, les rôtisseurs et les bouchers, nombreux déjà à cette époque dans les ruelles avoisinant la Grand' Place, furent les premiers à se jeter sur l'ennemi et à l'attaquer avec leurs instruments de travail ; c'est pourquoi, jusqu'à sa démolition en 1784, la porte de Flandre resta surmontée de deux statues en bronze de marmitons, la broche à la main.

CHAPITRE XII

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DES LIGNAGES DE BRUXELLES

(Extrait de la revue *Bruxellensia*, 1957)

par M. le vicomte TERLINDEN

Il existait chez nous, sous l'ancien régime, des catégories de citoyens qui, sans faire partie de la noblesse, jouissaient cependant d'honneurs et de privilèges les distinguant du reste de la population.

A ces classes intermédiaires appartenaient les Francs-Hommes du Luxembourg, les hommes de Loi et Lignages du Namurois, les hommes Saint-Pierre (Petermannen) de Louvain, les membres des Lignages de Bruxelles, de Louvain et peut-être d'Anvers, les membres de la confrérie des Damoiseaux à Tournai et, jusqu'à un certain point, les membres du Patriciat liégeois.

L'histoire de ces castes privilégiées n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble. Le sujet est pourtant fort intéressant et, même

en le limitant, comme nous le faisons ici, à un simple coup d'œil sur les lignages de Bruxelles, l'on se heurte à de multiples difficultés.

Le sauvage bombardement, prescrit par Louis XIV en 1695, a fait disparaître, sous les décombres embrasés de l'hôtel de ville, la plus grande partie des archives qui eussent permis d'étudier sérieusement les origines des sept familles patriciennes de la capitale.

Pour Bruxelles, nous ne trouvons pas d'aussi belle légende qu'à Louvain. Tout au plus les anciennes chroniques affirment-elles très sérieusement que les lignages de la capitale sont issus des sept puissants seigneurs qui possédaient sur le territoire de Bruxelles d'importants fiefs et de nombreux serfs.

Si, de la légende, nous passons à l'histoire, nous pouvons affirmer que les lignages tirent leur origine de l'évolution qui transforma l'humble bourgade tapie au pied du « castrum » de l'île Saint-Géry en une « ville » au sens économique et politique du terme.

On sait combien furent modestes les origines de notre belle capitale. Au ^x^e siècle, Charles de Lotharingie construit dans une île, située au milieu des marécages de la Senne, un « castrum », dont nous pouvons nous rendre compte par comparaison avec les substructions enterrées sous le puissant donjon du château des comtes à Gand.

Charles de Lotharingie était fils du roi de France Louis IV, dit d'Outremer, et frère de Louis V, surnommé le fainéant, dernier roi de la dynastie carolingienne. Créé duc par l'empereur Othon II, Charles mourut sans descendance légitime en 992.

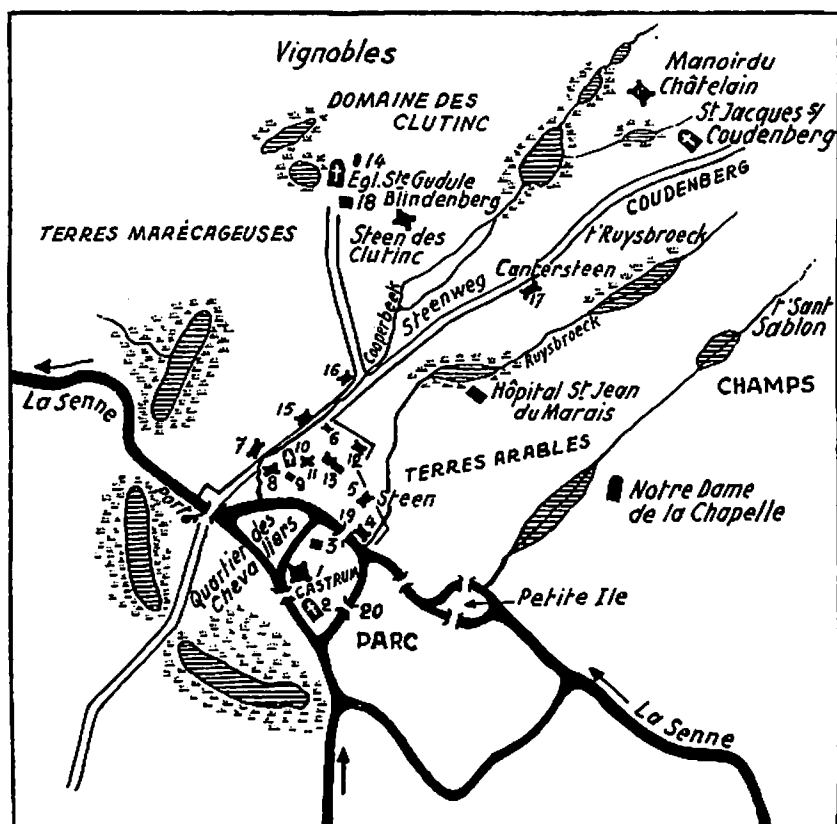
A côté du « castrum » existait un « mallum », tribunal en plein air, où siégeaient sept échevins nommés par le comte. La chapelle castrale, consacrée à saint Géry, était si chétive qu'en 1047 le comte de Louvain, Lambert Baldéric, ordonna le transfert des reliques de sainte Gudule dans la chapelle consacrée à saint Michel *sur la hauteur, où existait une autre agglomération, plus ancienne même que celle des rives de la Senne.*

Ce transfert mécontenta vivement la population et l'on raconte que les femmes du bourg, arrachant des roseaux sur les bords de la rivière, fustigèrent d'importance les serviteurs du comte et qu'il fallut user de la force armée pour faire respecter la décision du prince. C'est en souvenir de cet exploit, que jusqu'à la fin de l'ancien régime, le 11 août, jour de la fête de saint Géry, les descendants des énergiques viragos du ^x^e siècle suspendirent, aux façades de leurs demeures, une culotte et des roseaux entrecroisés.

Ce fut le réveil de la vie économique au ^x^e et ^{xii}^e siècles, surtout après 1066, qui allait, en faisant de Bruxelles une ville industrielle et marchande, donner naissance au patriciat urbain.

Figure 3. — Bruxelles au XII^e siècle

Dans le haut on voit les vignobles et les pâtures des Clutinc et le nouveau domaine des châtelains. Au centre, un « no man's land ». Dans le bas, le castrum et ses abords immédiats.



Plan de Bruxelles au XII^e siècle

1. Castrum ou château-fort dans l'île Saint-Géry. — 2. Eglise de Saint-Géry. — 3. Siège du tribunal public. — 4. Plattestein. — 5. Steen de la rue des Pierres. — 6. Steen au coin de la rue de la Colline (?). — 7. Steen de Koeklberg. — 8. Steen dit Payhuys. — 9. Hôpital Saint-Nicolas. — 10. Eglise Saint-Nicolas. — 11. Tour de défense (plus tard tour Saint-Nicolas ou Beffroi). — 12. Meynaertsteen. — 13. Serhuyghskintsteen. — 17. Cantersteen. — 14. Chapelle Saint-Michel. — 18. Hôpital Sainte-Geztrude. — 19. Pont du Miroir donnant accès à l'île Saint-Géry. — 20. Pont des Juifs.

Tiré du Guide Illustré de Bruxelles, par G. Des Marez

Sans l'avoir complètement perdu au cours du haut moyen âge, la Belgique allait intensifier son rôle de pays de transit que lui avait assuré jadis l'admirable système routier des romains. Le développement de la route marchande qui, de Bruges à Cologne, unissait les vallées de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin au littoral, allait donner naissance aux villes flamandes et brabançonnaises, au sens économique du terme. On les voit croître aux endroits favorables au commerce, spécialement là où la route croisait une rivière navigable, et ainsi naît le « portus » de Bruxelles, sur l'emplacement actuel du pavillon de gauche des halles centrales.

Le commerce ne peut prospérer sans une industrie qui l'alimente et, utilisant la matière première que lui donnait la laine des moutons, nombreux dans les paturages des bords de la Senne, apparaît la draperie bruxelloise. L'agglomération prospère, gagne la rive droite de la Senne, où elle est protégée par une puissante tour de défense et par une barbacane élevée en 1040, au bas du marché qui va devenir la Grand'Place. Une église, consacrée à saint Nicolas, patron des marchands, va s'élever en dehors du « castrum » primitif.

Les marchands et industriels, venus du dehors, forment une classe nouvelle d'hommes libres, à côté desquels on trouve des serfs comtaux et des protégés de l'abbaye de Sainte-Gertrude à Nivelles. Pour défendre cette liberté, indispensable à la prospérité de la vie économique, ces marchands et industriels forment une association, la « gilde ».

Parmi ces hommes d'affaires, il en est qui, soit par leur intelligence et leur activité, soit aussi par les effets de la chance, s'enrichissent plus rapidement que les autres et, comme à cette époque, le rang social s'établit dans les agglomérations marchandes d'après le degré de fortune, ces nouveaux enrichis vont contrôler la « gilde » et acquérir ainsi l'influence politique.

Pareil phénomène se constate à Louvain, où le « castrum » de l'« insula ducis », le « portus », au croisement de la route de la Dyle, et le chapitre de Saint-Pierre jouent dans le développement urbain un rôle semblable à celui exercé à Bruxelles par des éléments similaires.

Les premiers enrichis formèrent ainsi une aristocratie de fait, avant d'arriver à un statut juridique privilégié. L'adage qui disait qu'à Louvain « le patriciat est sorti d'un sac de laine » était donc également vrai à Bruxelles.

Ainsi groupés dans la « gilde » ou corporation marchande, la classe nouvelle des « negociatores ou burgenses » ne cesse de s'enrichir. Bientôt la laine indigène ne suffit plus à alimenter les métiers dont le nombre ne cesse de croître. Les laines anglaises arrivent en abondance, s'entassent dans la halle, et la draperie bruxelloise acquiert une réputation universelle, elle est prise plus que tout autre jusque sur le lointain marché de Damas.

Les plus riches des membres de la Gilde affirment leur supériorité par les qualifications qu'ils se donnent de « wel geboren, geboortige lieden, divites, fortiores, etc... ».

Aussi, lorsque prend naissance le régime communal à Bruxelles, sous le règne glorieux d'Henri I^{er} (1190-1235), les fonctions judiciaires et administratives tombent par la force même des choses aux mains des patriciens. L'intervention du duc dans la vie municipale est au début très peu importante, vu que les 7 échevins sont nommés à vie et même lorsque, après 1234, ces fonctions deviennent annuelles, elles se conservent dans les familles les plus influentes.

Tout naturellement cette classe dominante se fractionne en autant de tribus ou lignages issus d'une souche commune, qu'il y a d'échevins. Ceux-ci au nombre consacré de 7 administrent la ville et rendent la justice de concert avec l'« amman » (ambtman) ducal.

Ces lignages procédaient de la famille, tout comme la famille procède de la nature. Leurs membres avaient l'obligation de se défendre et de s'entraider. En cas de contestation entre eux, l'échevin issu de leur lignage était leur juge naturel et, en cas de contestation entre des membres de différents lignages, c'était le corps échevinal tout entier qui était compétent.

Ces lignages ne formaient pas une caste étroitement fermée. Ces familles s'alliaient avec d'autres de situation de fortune équivalente affiliées à la gilde, pépinière des lignages, et les descendants de ces mariages entraient au lignage du chef de leur mère, si celle-ci en était elle-même issue.

On peut donc définir les lignages : des groupes artificiels de familles patriciennes, se continuant en ligne matriarcale comme en ligne masculine, constitués dans le but d'assurer à leurs membres le monopole des magistratures urbaines.

Il se forma donc à Bruxelles sept lignages, autant qu'il y avait d'échevins. Le lignage de « s'Leeuws », tirant probablement son nom de l'appellation de la maison familiale, portait des armes parlantes : de gueules au lion d'argent armé et lampassé d'azur ; le lignage de « s'Weerts », portait parti émanché d'une demi-pièce et de cinq entières d'argent sur gueules ; c'était également des armes parlantes, les pièces d'argent rappelant des lames d'épée (zwaard) en conformité avec une légende disant que ces armes remplacèrent un écu plus ancien, de gueules à l'aigle d'argent, à la suite des exploits des membres de ce lignage au siège de Randerode, dans le pays de Juliers., en 1226 ; le lignage de « Ser Huyghs », dit aussi Clutinc, auquel appartenait Saint-Boniface de Bruxelles, groupait les descendants d'un certain messire Hugues et portait d'azur à trois fleurs de lis d'argent ; le lignage de « Ser Roelofs » descendait d'un certain messire Rodolphe et portait de gueules à neuf billettes d'or ; les « Coudenbergh » portant de gueules à trois tours d'argent, ouvertes d'azur, tiraient leur nom d'un lieu dit bien

connu, où allait s'élever l'église Saint-Jacques ; c'est également d'un lieu dit : la chaussée commerciale de Bruges à Cologne, que provenait le nom du lignage « Uten Steenwegh », qui portait de gueules à cinq coquilles d'argent ; enfin, le lignage des « van Rodenbeke », combinait le nom d'un lieu dit des environs de Bruxelles avec des armes parlantes, d'argent à la bande ondée de gueules, qui imitait les sinuosités d'un ruisseau.

Tandis que les classes populaires s'entassaient dans des demeures en torchis couvertes de chaume, les patriciens occupaient des maisons de pierre ou « steenen », tenant plus de la forteresse que de l'habitation urbaine.

Bruxelles n'a conservé aucune trace de ces demeures où tout était sacrifié à la défense. Pour nous en rendre compte nous ne pouvons recourir qu'à la méthode comparative en étudiant les demeures fortifiées dans d'autres villes où la situation était semblable à celle de Bruxelles : à Gand, où subsistent encore le « steen » de Gérard le Diable et celui de la famille van der Sickle ; à Malines, où le long de la Dyle, en face du quai au Sel, l'on peut voir les murailles d'un « steen » ; en Italie, notamment à Florence et à San Gimignano, où se dressent encore tant de tours servant à la fois à permettre la surveillance des rues adjacentes et à assurer un dernier refuge aux habitants en cas d'attaque.

A Bruxelles, ces « steenen » servaient non seulement à la sécurité individuelle de leurs propriétaires, mais contribuaient aussi par leur répartition stratégique à la défense des intérêts collectifs de la communauté en assurant la protection du marché de la Grand'Place, de la Halle ou local de la Gilde et même du « castrum », devenu vulnérable par les assèchements progressifs sur la rive droite de la Senne.

Les documents et la toponymie urbaine nous font connaître l'emplacement de quelques-uns de ces « steenen ». En partant des bords de la Senne, on trouvait un « steen » de peu d'élévation, le « platte steen », qui commandait le pont du Miroir et qui a donné son nom à une rue ; plus en avant, s'en dressait un autre, rappelé par l'actuelle rue des Pierres qui devrait s'appeler plus correctement rue du « steen ». Tout le pourtour de la Grand'Place était protégé par des maisons fortifiées. A côté de l'église consacrée à saint Nicolas, patron des marchands, s'élevaient une grosse tour de défense et un « steen » dit « het Payhuis ». Là, où au coins de la Grand'Place et de la rue au Beurre, l'on voit la maison des Boulangers, se dressait le « Serhuyghskintsteen ». Dans l'angle opposé, à l'issue de la rue des Chapeliers, existait le « Meynaertssteen » ; au coin de l'actuelle rue Charles Buls, face à la maison de l'Etoile, où résidait l'ancien, le « steen » dit « de Meert », devint, en 1301, le premier hôtel de ville et le développement des services municipaux amena la disparition du « steen » du Sanglier (Wilden Ever) sur l'emplacement de la tour de notre palais communal.

De la Grand'Place, le rôle défensif des « steenen » s'était étendu à la chaussée. Le « portus » était protégé par le « castrum » et par l'île triangulaire que Des Marez appelait l'île des chevaliers ou serfs militaires, sorte de soldats de métier.

En remontant le marché aux Herbes, on trouvait le « Koekelbergsteen », commandant la dépression du « Koperbeek » dévallant des hauteurs du Coudenberg ; deux impasses marquent encore actuellement l'emplacement des fossés de cette forteresse. Plus haut, le « Maximiliaenstein », occupait le bas de la rue de la Montagne, à l'entrée actuelle des galeries Saint-Hubert ; plus haut encore, à l'emplacement où fut logée pendant longtemps la Société de la « Grande Harmonie », se trouvait le « Cantersteen », appartenant à l'illustre famille Pipenpoy, issue du lignage des Ser Huyghs. En 1594, ce « steen » passa à la maison de Ligne et fut remplacé au XVIII^e siècle par l'Hôtel d'Angleterre, l'un des plus réputés de l'Europe, où le général Bonaparte logea en 1797.

Au Coudenberg, se dressait, à proximité du second château ducal, le « steen » du châtelain. L'impasse du « Borgendael » en rappelle l'existence. Non loin de Sainte-Gudule, sur le « Blindenberg », le « steen » des Clutinc occupait une position dominante. On en découvrit les soubassements lors des travaux d'urbanisation qui affirmèrent l'importance actuelle de la féodalité de la haute banque, là où, au moyen âge, avait régné la féodalité militaire.

L'achèvement, au cours du XIII^e siècle, de la première enceinte murale continue enleva aux « steenen » leur importance défensive. Ils furent remplacés par des demeures plus confortables et plus élégantes, où tout ne devait plus être sacrifié à l'élément de sécurité. Les plus grandes familles, comme les Duvendoorde, les Ravenstein et d'autres encore, subirent l'attraction de la cour ducale et se fixèrent sur les pentes du Coudenberg. Les vieux « steenen » abandonnés tombèrent en ruines, furent exploités comme carrières pour servir à d'autres constructions ou subirent des transformations radicales. C'est ainsi que le « Plattestein » était devenu, au XV^e siècle, un bain public ou « étuve » qui a donné son nom à la rue qui y menait.

Le rôle militaire des lignages ne se limitait pas à la défense de la cité. Leurs membres, fidèles sujets du duc, formaient la cavalerie des milices communes, ce qui établit un contact étroit avec la chevalerie. Ils prirent part à toutes les campagnes qui assurèrent la grandeur du Brabant par la conquête du libre accès vers le Rhin, comme on le voit dans le poème de Jean van Heelu sur la bataille de Woeringen.

La prospérité croissante de l'industrie et du commerce accrût considérablement la richesse des lignages, dont plusieurs connurent une grande opulence. Cette richesse, parfois trop rapidement acquise, amena l'esprit de lucre et de spéculation, eut des effets

délétères au point de vue moral et engendra la corruption et un luxe exagéré, insultant à la pauvreté des masses populaires.

Tandis que la classe élevée perdait ainsi le prestige moral dont elle avait joui au début, s'était développé un prolétariat urbain de plus en plus nombreux. L'attrait de la liberté et les illusions d'une vie plus facile avaient attiré vers la ville, déjà tentaculaire, une foule de serfs accourus des domaines des environs et échappant dans la masse prolétarienne à toute recherche de la part de leurs anciens seigneurs. Cette masse inorganique et incapable de se défendre était exploitée par le patronat qui réduisait les salaires à un strict minimum vital. Bientôt, pour défendre leurs droits et leurs intérêts, les ouvriers recoururent à la corporation et s'organisèrent de façon à grouper dans les « métiers » ou « ambachten » les travailleurs d'une même profession, parmi lesquels les tisserands et les foulons formaient le groupe le plus nombreux.

La population, croissant sans cesse, se masse dans des faubourgs, au delà des remparts, notamment dans le quartier de Notre-Dame de la Chapelle, en dehors de la « Steenpoort », le long de la rue Haute, inaugurant ainsi le rôle conservé jusqu'aujourd'hui de grande artère populaire, la « via populi ».

Pareille agglomération s'était également formée en dehors du quartier Sainte-Catherine, le long de la chaussée venant de Flandre, ce qui avait nécessité la construction, en dehors de l'enceinte primitive, des « petits remparts » dont le « Papenvest » a conservé le souvenir.

Ainsi était née une nouvelle classe sociale dont le nombre et la cohésion faisaient la force et qui à des revendications sociales joignait des revendications politiques lui permettant de jouer un rôle dans l'administration de la cité.

CHAPITRE XIII

EXTRAIT DE « SCHEMA D'UNE ETUDE JURIDIQUE SUR LES LIGNAGES DE BRUXELLES »

par M. H.C. van PARIJS,

Référendaire de l'Association des Lignages

(Tiré à part du *Recueil du IV^e Congrès International des Sciences Généalogiques et Héraldiques*)

« Un acte ducal du 12 juin 1306 est le premier texte qui énumère les 7 lignages de Bruxelles : t'Serhuyghs, Sweerts, Sleeus, Roodenbeke, t'Serroelofs, Steenwegs et Coudenbergh. Le duc promet de rétablir les 7 lignages dans l'administration de la ville qu'ils avaient

possédée, dit-il, sous son père, son grand-père et ses aïeux, et dont un bref intermède de gouvernement populaire les avaient dépouillés.

» Les 7 lignages apparaissent dès lors comme des groupes de familles privilégiées pour l'exercice des charges publiques dans le cadre de la ville de Bruxelles. Les lignagers d'avant 1306 remontaient-ils à sept souches ou s'est-il produit un regroupement sous ces sept noms dont le nombre correspondait aux sept postes d'échevins ? Il est malaisé de le déterminer.

» Ce qui est certain, c'est que lorsque le privilège du 19 juin 1375 donna aux lignages un statut écrit, et créa dans sa première forme, la procédure d'admission, il fut précisé sans équivoque que pour être admis, il fallait en descendre.

» La notion d'admission aux lignages a été créée par le privilège de 1375 déjà cité. Aux termes de celui-ci, celui qui veut exercer les privilèges lignagers, doit se présenter accompagné de l'échevin de son lignage et d'un second échevin, devant le clerc de la ville. Les échevins attestent son origine du lignage qu'il revendique et reçoivent son serment de lignager. S'il est nécessaire de faire la preuve de son origine, c'est devant les échevins, parfois au nombre de plus de deux, qu'elle est administrée par témoignages ou en se référant à des actes d'admission antérieurs de membres de sa famille ou d'autres actes enregistrés dans les livres de la ville. Telle est la procédure aux *xiv^e* et *xv^e* siècles.

» La principale prérogative des lignagers est le monopole de certaines fonctions et le droit de participer en nombre déterminé à d'autres. Précisons que jusqu'en 1421, l'administration de la ville et de la gilde drapière était exclusivement entre les mains des lignages et qu'à compter de cette date, les métiers, groupés en nations, furent associés au gouvernement de la ville, par leurs représentants en nombre presque égal à celui des lignagers.

» Enumérons les principales fonctions lignagères :

» 1. — Sept *échevins* exclusivement lignagers et ce jusqu'à la fin de l'ancien régime (1794), sauf qu'à partir du début du *xvi^e* siècle, le prince se réserva le droit de désigner des nobles en dehors des lignages, droit dont il fut d'ailleurs très peu fait usage. Les échevins avaient des fonctions à la fois administrative et judiciaires.

» 2. — Deux *receveurs*, plus tard appelés *trésoriers*, nés des lignages, s'occupèrent depuis 1334 de la recette et de la dépense de la ville, plus tard aussi des travaux publics. A partir de 1421, il leur fut adjoint des *receveurs* issus des nations.

» 3. — A partir de 1343, il fut nommé dix *apaiseurs* patriciens, juges des querelles et des affaires de coups et blessures. En 1423, leur nombre fut ramené à 8 dont 4 patriciens.

» 4. — En nombre variable, il y eut les *conseillers patriciens* : anciens échevins et anciens doyens de la gilde constituant l'arrière--

conseil des échevins. Plus tard, avec les anciens bourgmestres et conseillers des nations, ils constitueront ce qu'on appellera le Large Conseil ou Deuxième Membre de la Ville.

» 5. — Jusqu'en 1423, les chefs de la gilde drapière étaient exclusivement lignagers : c'étaient deux *doyens* et huit *assesseurs* appelés les *Huit*. À partir de cette date, la moitié de ces charges, soit une de doyen et quatre d'assesseurs, furent réservées aux nations.

» 6. — En 1421, lorsque les métiers obtinrent la participation à l'administration de la ville, on adjoignit aux 7 échevins, 6 conseillers des nations. En outre, on créa deux charges de *bourgmestres*, l'une lignagère, l'autre des métiers. À l'origine, les bourgmestres avaient des fonctions principalement judiciaires.

» 7. — Les *chefs tuteurs*, chargés du contrôle des tutelles, étaient d'anciens bourgmestres, échevins et conseillers des nations, les lignagers étant selon les époques de deux ou de quatre dans ce collège, les non-lignagers au nombre de deux.

» 8. — Les *maîtres de charité généraux* furent créés en 1539 au nombre de quatre dont deux lignagers. Ils avaient pour fonctions le contrôle des établissements charitables et la gestion de certaines œuvres de bienfaisance.

» 9. — Le *surintendant du canal*. Cette charge fut confiée à un lignager, Jean de Locquenghien en 1550 pour la direction et le contrôle des travaux de creusement du canal de Bruxelles à Boom et il l'exerça jusqu'à sa mort en 1574. Cette fonction devint officiellement une charge lignagère en 1589. Le surintendant du canal avec deux receveurs, plus tard un seul, pris parmi les nations était chargé de la gestion de l'exploitation du canal.

» 10. — La Garde Bourgeoise de Bruxelles avait pour fonctions la défense des portes et des remparts et le maintien de l'ordre à l'intérieur de la ville. Elle paraît n'être devenue une institution permanente qu'à l'époque des troubles de religion. Depuis 1591, la Garde Bourgeoise était commandée par dix capitaines. Les charges de *capitaine de la Garde Bourgeoise*, à partir de 1621 sont officiellement réservées aux lignagers.

» 11. — Les emplois de *valets* ou *messagers* de la ville, étaient à l'origine réservés aux lignagers. En 1423, il fut décidé qu'ils seraient pris par moitié dans les lignages et dans les métiers, mais à la fin du xvi^e siècle cette disposition était tombée en désuétude et ces emplois, assez modestes, étaient vendus au profit de la ville.

» Ayant ainsi passé en revue les principales charges lignagères, voyons les autres prérogatives des lignagers.

» L'une des plus importantes est le bénéfice du *droit de bourgeoisie gratuit*, non seulement pour toutes les personnes admises aux lignages, mais encore pour toutes celles justifiant d'en descendre. Le droit de bourgeoisie rendait admissible à tous les métiers

de Bruxelles, sauf celui des bouchers, dispensait des droits de tonlieu et d'autres impositions. Aussi de nombreuses personnes, soit appartenant à des classes trop modestes pour demander leur admission aux lignages, soit habitant en dehors de la ville, justifiaient cependant de leur ascendance patricienne pour obtenir gratuitement le droit de bourgeoisie.

» Au moyen âge, les lignages avaient la *garde des portes et des clés* de la ville et une porte était attribuée à chaque lignage. Le privilège de 1421 autorisa les nations à avoir également dans chaque porte un portier et à pourvoir en cas de besoin à chaque porte pour sa défense, d'autant de capitaines qu'en mettraient les lignages. À la fin du xvi^e siècle, ce privilège était tombé en désuétude et les charges de portiers étaient vendues par la ville. D'autre part, les dispositions prises dans le courant du même siècle pour la défense de la ville montrent aussi que l'égalité du nombre de capitaine était du domaine du passé.

» La ville, en 1431, avait acheté avec d'autres droits la *collation de trois prébendes de chanoines d'Anderlecht*. Le magistrat décida que les prébendes à conférer par elle reviendraient alternativement à un lignager et à quelqu'un des nations. Les bénéficiaires devaient être licenciés en droit ou promettre d'aller étudier cette science à Louvain et ensuite d'assister la ville de leurs conseils. La ville, on le voit, se créait une pépinière de conseillers juridiques. Il paraît que les droits des lignages ne furent pas toujours respectés pour ces collations.

» Nous avons vu que le lignager une fois admis prête serment. Ce serment comporte l'essentiel de ses obligations.

» La principale est celle de comparaître chaque année, le 13 juin, à l'assemblée du lignage pour participer au vote pour l'échevinage. Chaque lignage devait en effet présenter au prince trois candidats pour la place d'échevin qui lui revenait. Le règlement de 1375 sanctionnait même l'obligation de participer au vote de la privation des droits de lignager.

» Il fallait évidemment se conformer aux dispositions en vigueur au sujet de ce vote, désigner les meilleurs et s'abstenir de toute brigue.

» D'autre part, le même privilège prescrivait à tout lignager marié ou l'ayant été et ayant atteint 28 ans, de s'inscrire dans un lignage s'il en était requis par deux échevins, à peine de déchéance de ses droits.

» On voit que dans l'esprit de l'institution, les privilèges politiques des lignagers comportaient corrélativement l'obligation formelle de remplir le rôle politique qui leur était imparti. »

CHAPITRE XIV

EXTRAITS DES « RECHERCHES SUR LES ORIGINES DU PATRICIAT BRUXELLOIS »

par M^{me} van CAMP, née Jacqueline VANDERVELDE

(Paru dans *Les Tablettes du Brabant*, tome III, 1958)

Cet article constituait la mise à jour du premier chapitre d'un mémoire de Licence entrepris à l'Université de Louvain, sous la direction de M. le professeur Genicot et consacré à : *l'évolution du patriciat bruxellois des origines à 1360* (Louvain, 1954).

*
**

Quiconque s'intéresse quelque peu à l'histoire médiévale de Bruxelles sait le rôle primordial joué dans cette ville par le patriciat, tant au point de vue politique que social et économique. Mais si l'on veut aller plus avant dans son histoire et tenter de déceler ses origines, on se heurte, faute de sources suffisantes, à un des problèmes les plus obscurs et les plus complexes qui soient et qui n'est du reste pas particulier à Bruxelles.

Cependant, vouloir adopter pour toutes les villes une solution commune constitue une dangereuse erreur : les origines du patriciat sont en fait très variées. Tantôt, comme à Metz, il est issu de vieilles familles libres de la cité ; tantôt, comme dans quelques villes allemandes, il se fonde sur la possession d'une fraction du sol urbain, tantôt enfin, il descend de nobles ou de ministérielles : il en est ainsi dans plusieurs villes d'Italie, d'Allemagne et de Suisse.

Dans notre pays, la question a été étudiée à Liège, à Gand et, plus récemment, à Louvain et à Huy. Dans la première de ces villes, certains patriciens voient le commerce à l'origine de leur fortune, tandis que d'autres ont pour ancêtres des ministérielles, voire même des étrangers. A Gand, le problème paraît avoir été éclairci : c'est la possession de biens-fonds dans la ville qui a permis à leurs propriétaires de s'assurer le contrôle de la cité. A Louvain, un travail assez récent, encore qu'inédit, jette sur la question un jour tout à fait nouveau : les patriciens sont, soit des féodaux originaires des environs de la ville, soit des ministérielles, soit encore des hommes de la familia Sancti Petri. Enfin, en ce qui concerne Huy, il semble avoir été bien établi qu'aux origines, les patriciens appartiennent à trois groupes principaux : les ministérielles de l'évêque, les propriétaires fonciers et les monétaires.

Nous voudrions à notre tour aborder l'étude des origines du patriciat bruxellois et formuler à ce sujet quelques hypothèses.

dans la mesure où le permettent la rareté et le laconisme des sources. Si, dès la première moitié du 12^e siècle, quelques futurs représentants de cette classe sont cités dans certains documents, tant s'en faut en effet que ces mêmes documents nous précisent toujours d'où ils viennent et qui ils sont. Des écrivains du 18^e siècle, comme Foppens et l'abbé Mann, ont prétendu que les lignages de Bruxelles étaient issus de seigneurs possédant vers 950 des biens et des serfs dans le territoire urbain : aucune preuve cependant ne vient à l'appui de cette assertion. Les lignages ne semblent d'ailleurs pas refléter l'aspect primitif du patriciat bruxellois : ils furent sans doute constitués alors que les patriciens monopolisaient le pouvoir depuis un certain temps déjà, et très vraisemblablement dans le but de réglementer la répartition des mandats scabinaux. Quoi qu'il en soit, les premiers membres des familles lignagères ne sont pas signalés en tant que patriciens, mais comme ministérielles ou féodales. D'autres, les plus nombreux, apparaissent d'abord comme propriétaires fonciers ; d'autres enfin, semblent devoir leur position aux richesses amassées par l'exercice d'une profession lucrative. Tels sont, croyons-nous, les trois facteurs qui, maintes fois conjugués, ont contribué à la formation du patriciat bruxellois.

I. — MINISTÉRIALES ET FAMILLES FÉODALES

Plusieurs personnages, dont les descendants feront partie des lignages bruxellois, figurent à titre de témoins dans les chartes brabançonnnes de la seconde moitié du 12^e siècle et au début du 13^e siècle. Parmi eux, certains sont des ministérielles, et, à moins qu'ils n'en fassent déjà partie, accèdent à la chevalerie, voire même à la noblesse, au début du 12^e siècle ; à peu près en même temps, ils entrent dans le patriciat mais n'en continuent pas moins d'exercer leurs précédentes fonctions : comme leurs collègues louvanistes, ils jouent un rôle à la fois dans l'entourage du duc et dans le gouvernement de la ville. Tel est le cas des Vulpes, des Clutinc et peut-être aussi des de Leeuw et des Monétarius. D'autres, comme les Swaef, les Coudenberge, etc., sont signalés beaucoup plus rarement comme témoins ; ces mentions semblent cependant prouver les origines féodales de ces familles.

Parmi les familles issues de ministérielles, arrêtons-nous d'abord à celle des Vulpes ou Vos. Originaires des environs de Louvain et plus exactement de Braken, propriété sise près de Lubbeek, les Vulpes étaient déjà renommés au 12^e siècle, puisque au nombre des bienfaiteurs de l'Abbaye Saint-Michel à Anvers, figure un certain Simon Vulpes, époux de Mathilde de List, en 1154. Au 13^e siècle, une branche de cette famille entra dans le patriciat bruxellois, en même temps qu'une autre était admise au sein du patriciat louvaniste. Le principal représentant de la branche bruxelloise, Everwin Vulpes, chevalier, fut échevin de Bruxelles pendant plusieurs années

entre 1236 et 1267 et échevin d'Uccle durant la même période à peu près. Ses origines ministérielles ressortent de plusieurs documents remontant au premier quart du 13^e siècle et mentionnant à titre de témoin un Guillaume Vulpes qui pourrait bien être son père. En 1197, notamment, Guillaume Vulpes est cité parmi les hommes du duc « tant libres que ministérielles » ; il est présent vers 1203, quand Thierry, comte de Hollande, acquiert Dordrecht et d'autres localités en fief du duc de Brabant ; on le rencontre encore avec son frère Thierry, dans un acte de 1214 scellant le mariage entre le fils du comte de Hollande et la fille d'Henri 1^{er} ; il assiste enfin en compagnie de Gauthier Clutinc, à l'alliance conclue entre le duc et l'évêque d'Utrecht en septembre 1222.

Les Vulpes ne sont pas le seul exemple de ministérielles entrés dans le patriciat. Les Clutinc, une des familles les plus anciennes et les plus célèbres de Bruxelles, connurent la même évolution.

Ministérielles, ils l'étaient assurément, et ils le sont demeurés jusque vers le milieu du 13^e siècle, comme le prouvent abondamment les sources.

Le Gossuin Clutinc mentionné en 1145 fait partie de l'entourage de Godefroid III ; le même, en 1154, participe à une assemblée d'hommes libres et de ministérielles et abandonne des biens à Ockerzeel. En 1166 encore, un Gocelin Clutinc est un des témoins d'un acte émis par le duc en faveur de l'Abbaye Saint-Michel à Anvers : il y prend même le pas sur le Villicus de Louvain et les scabini d'Anvers.

D'autres Clutinc apparaissent dans les actes comme Francon en 1186, Renier au début du 13^e siècle, Englebert en 1209. Mais le plus important est sans conteste, Gauthier Clutinc cité constamment parmi les familiers des ducs Henri 1^{er}, Henri II et Henri III, de 1204 à 1255. Il faisait partie de la cour brabançonne et y occupait d'importantes fonctions comme celle de sénéchal ou dapifer en 1227, 1232, 1234 et 1251. Son admission à l'échevinage en 1215 et 1220 ne l'empêcha nullement de devenir chevalier dès avant 1229 ; toutefois, il lui fallut attendre 1251 pour être qualifié de noble et ne plus être rangé parmi les ministérielles et les milites comme précédemment. Cette ascension à la noblesse constitue le couronnement d'une carrière tout à la fois féodale et urbaine. Mais sans doute n'eût-il pas été appelé à participer au gouvernement de la ville s'il n'avait, au départ, joui d'une condition privilégiée.

Une fois intégrée au patriciat, la famille des Clutinc se développa à un tel point qu'elle donna naissance à deux nouvelles branches : les de Lapide et les de Nova Domo. Des Marez faisait également dériver des clutinc les Serhuyghs, les Mennen et une série d'autres familles : cette hypothèse cependant ne résiste pas à l'examen des sources.

Pour les de Lapide et les Nova Domo, leur appartenance à la famille Clutinc demeure un fait certain. Les premiers en formaient

d'ailleurs la branche aînée et devaient leur nom au Steen qu'ils habitaient sur le Blindenberg. Certains d'entre eux conservèrent encore le nom des Clutinc comme Jean Clutinc de Lapidé ou van den Steen, cité en 1311, mais la plupart ne tardèrent pas à l'abandonner.

Les de Nova Domo ou Van den Nieuwenhuyse étaient ainsi appelés à cause du nouvel hôtel ou nova domo qu'ils avaient fait bâtir rue de la Violette. Dès 1266, Helwige, fille du chevalier Gauthier Clutinc et future directrice de l'hospice Terarken, s'intitulait Heilewidis de Nova Domo.

La théorie de Des Marez ne saurait s'appliquer aux Serhuyghs Kints. Certes, le lignage appelé plus tard communément Serhuyghs était nommé au 14^e siècle aussi bien Clutinc que t'Serhuyghskintsgeslacht, mais cette confusion n'apparaît guère avant 1375 : en 1308, il n'est encore question que du 's Hugeskints ou Serhughesgeslacht. Ce n'est donc qu'au cours du 14^e siècle que les Clutinc virent leur nom adopté par le lignage en question : loin d'appartenir à une souche commune, ces deux familles auraient donc conclu entre elles une ou plusieurs alliances matrimoniales. Et comme à l'époque, les Clutinc semblent avoir pris plus d'importance que les Serhuyghs, ceci expliquerait fort bien la confusion qui s'est produite dans la dénomination du lignage. La famille des Serhuyghs n'est d'ailleurs plus signalée au 14^e siècle : peut-être même est-elle déjà éteinte. On possède fort peu de renseignements à son sujet, si ce n'est qu'elle donna son nom à un célèbre Steen situé à la Grand-Place, au coin de la rue au Beurre, steen qui aurait été construit dès avant la fin du 13^e siècle, encore que sa plus ancienne mention ne soit pas antérieure à 1375. Ces s'Huges Kints ou descendants de sire Hugues pourraient fort bien être issus d'un certain Hugues, échevin en 1173 et 1207. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas confondre les Serhuyghs dont il vient d'être question avec une branche de la famille des Coudenberg portant le même nom et existant dès le début du 13^e siècle.

Cette dernière branche descendrait d'un Hugo van Coudenberg qu'on pourrait identifier comme étant Hugues, témoin dans un acte de 1187 concernant l'Abbaye de Forest ou plus vraisemblablement l'échevin Hugo siégeant en 1236-37. Qu'il y ait eu dans l'histoire de Bruxelles deux familles portant le nom de Serhuyghs mais étrangères l'une à l'autre se confirme aisément par le fait de la coexistence au moyen âge de deux Steenen distincts situés sur la Grand-Place, le Serhuyghenoysteen et le Serhuyghskintsteen.

Quant aux Mennen, il est aisé de démontrer qu'aux origines rien ne les rattache aux Clutinc. Certes, en 1362, un Renier Mennen die men heet Clutinc avait pour emblème les trois fleurs de lis des Clutinc. Mais cet emblème, comme d'ailleurs son nom, il l'avait sûrement hérité d'un de ses parents allié aux Mennen, car jamais auparavant les Mennen n'avaient été appelés Clutinc. Leur écu

avant cette date était toujours plein au chef échiqueté : il variait plus ou moins selon les personnages mais était totalement démunie de lis.

Toujours selon Des Marez, d'autres familles encore descenderaient des Clutinc soit directement, soit par les femmes, mais sans en porter le nom : les Coudenberg, les Pipenpoy, les Meerts, les Hulddenberge, les Hertoge, les Eggloy, les Cassaert, les Taye, les Bogaerde, les Sire Jacob et vingt autres encore. Cette hypothèse est fragile. Pour les Coudenberg elle ne repose sur aucune preuve. Pour les autres, elle se fonde sur la similitude des armes : en 1375 lors de la réorganisation des lignages, les fleurs de lis d'argent sur fond d'azur se rangèrent en grand nombre parmi les Clutinc.

Mais ce qui est vrai après 1350 ne l'était pas auparavant comme le montre l'examen des sceaux.

Les Meerte adoptèrent le lis assez tôt : Jean Meerte en 1275 portait 3 fleurs de lis sur un fond semé de billettes. N'empêche qu'un des premiers représentants de cette famille, Henri Meerte, échevin en 1263-64 avait comme emblème une tête de lion arrachée.

Les Hertoge portèrent d'abord une croix ancrée, puis l'écu des Coudenberg accompagné en cœur d'une croisette ancrée : vers 1345 ; avec Gosuin Hertoge, ils ornèrent celui-ci d'un franc quartier brochant chargé de trois fleurs de lis. Mais cette dernière modification se serait produite à la suite d'alliance avec les Eggloy et non avec les Clutinc.

Les lions ou les tours crénelés des Coudenberg figuraient généralement dans le sceau des Taye. Les seuls à écarteler celui-ci de 3 lis étaient avant 1360, Guillaume Taye, échevin en 1328, Gisbert Taye, échevin en 1335 et Rodolphe Taye qui, en 1338, accompagna Jean III au siège de Cambrai. Et ici encore, il ne s'agirait pas des lis des Clutinc mais bien de ceux des Pipenpoy.

Telles sont en effet les armes de Guillaume Pipenpoy, échevin en 1289-90, les premières que l'on connaisse de cette famille. L'auteur de celle-ci serait un certain Wilhelmus, échevin en 1227 et 1230. L'adjonction à son prénom du diminutif ooi aurait donné naissance à la désignation Willemkooi puis Pipenpoy. Il ne serait pas impossible que ce Wilhelmus soit également un Clutinc. Mais ici encore, on ne peut rien affirmer avec certitude : les 3 fleurs de lis au pied coupé constituaient un emblème assez courant au moyen âge : les d'Yssche, féodaux entrés par après dans le patriciat bruxellois le portaient également : ainsi Gérard de Yssche vers 1260 et un Henri du même nom échevin en 1330-31. Ils n'avaient pourtant aucune affinité avec les Clutinc.

Les Eggloy encore possèdent au début un sceau tout à fait différent de celui des Clutinc. Et l'on pourrait tenir un raisonnement semblable avec les autres familles auxquelles Des Marez voulait appliquer son hypothèse : les Huldenberge, les Bogaerd, etc. La

preuve de l'identité des sceaux ne peut être invoquée pour aucune d'elles : si certaines, on l'a vu, ont adopté les armes des Clutinc ce n'est que tardivement et vraisemblablement à la suite d'alliances contractées avec eux : primitivement, elles leur sont tout à fait étrangères. Tout au plus, pourrait-on faire une exception en faveur des Pipenpoy.

Considérons à présent le cas des autres familles patriciennes d'origine féodale.

Les de Leeuw apparaissent au 12^e siècle, pour autant du moins qu'on puisse tabler sur l'homonymie. Ivain de Leeuw, chevalier en 1170, possède déjà des biens à Esschene. En 1187, avec Francon Clutinc et Gossuin de Lewe il intervient comme témoin du duc de Brabant dans un acte concernant l'Abbaye d'Affligem. Enfin en 1189, il a un différend avec la dite abbaye au sujet de ses biens sis à Esschene. Un Henri de Lewe lègue en 1175 la moitié du village de Strythem à l'Abbaye de Ninove. Gossuin de Leeuwe, chevalier en 1221, est cité auparavant dans des actes de 1173, 1180 et 1185. Dès avant 1221, il tenait la dime d'Audenaecken, en fief du seigneur d'Aa ou d'Anderlecht.

Vint alors le premier représentant de la lignée dans le patriciat de Bruxelles, Henri Léo, échevin en 1208 et 1220. En 1220 encore, celui-ci apparaît dans une charte ducale : il est nommé immédiatement après l'amman et le frère de ce dernier, en compagnies de Francon et Walter Clutinc tous deux ministériales. Henri Léo l'était-il également ? C'est possible, mais ni cet acte, ni les autres mentionnant les de Leeuw ne spécifient leur condition juridique. En tout cas, ils occupaient un certain rang, car dès qu'on les rencontre, ils sont pour la plupart chevalier et possèdent des fiefs importants. Pourtant, dès le début du 13^e siècle, ils sont parmi les premiers à participer au gouvernement de la ville : ce sera, dès lors, comme patriciens qu'ils se rendront célèbres.

La famille de Leeuw paraît avoir donné naissance à trois rameaux lignagers : les Hinckaert, les 't Serclaes et les 't Seraernts. On connaît les auteurs de ceux-ci : Jean, Nicolas et Arnoul, trois frères vivant dans la seconde moitié du 13^e siècle. Les trois branches qu'ils ont fondées portent les armes des de Leeuw, c'est-à-dire un lion marchant vers dextre. Il est donc fort probable qu'elles descendent de cette lignée.

Les Huldenberg, plus célèbres, il est vrai, comme patriciens louvanistes, exercent également des fonctions ministérielles, dès le 12^e siècle : en 1140 déjà, Gerard de Huldenberg est cité comme membre de la familia du duc et comme témoin d'une charte du duc Godefroid au sujet de la forêt de Loo à Louvain.

Les Monetarius enfin peuvent se réclamer de la même origine. Dès la fin du 12^e siècle, Henri Monetarius et Everwin son frère étaient témoins de Godefroid III dans des lettres confirmant les

usages établis chez les meuniers de Bruxelles. Cet Henri le Monnayeux exerçait sans doute son emploi au service du duc ; il était probablement ministériel au même titre que les monetarii du comte de Namur. On sait que ces derniers font partie de l'échevinage de Dinant du 11^e au 12^e siècle ; de même, à Bruxelles, les Monetarius figurent parmi les premiers échevins connus puis qu'ils apparaissent comme tels dès 1173. Rien n'empêche donc de supposer que les premiers représentants de cette famille étaient ministérielles et monétaires du duc ; ce qui leur permet tout comme à Dinant et à Huy de faire partie de l'Administration urbaine.

Il convient à présent de citer des familles dont les fondateurs semblent peut-être moins importants que ceux des Vulpes, des Clutinc, des de Leeuw ou des Monetarius. Leurs premiers membres ne paraissent pas appartenir à la classe ministérielle ; cependant ils jouent un certain rôle dans la vie du duché et ce, dès le 12^e siècle : tel est le cas des Coudenberg, des Swaef, des Atrio ou futurs Saint-Géry et des Loze.

Les Coudenberg sont très anciens puisque, en 1187 déjà, un Hugo de Frigido Monte est témoin dans un acte concernant l'Abbaye de Forest. On ne peut dire de façon certaine si le Henri Caldeberg, témoin entre 1167 et 1177, est de ses parents.

Que la famille Swaef soit originaire de Souabe ou du pays des Suèves n'est nullement confirmé par les documents. Bornons-nous à signaler son premier membre connu, Sibert de Swaef, cité le 22 janvier 1200 parmi les témoins d'un traité conclu entre Henri I^{er} et le comte de Gueldre.

Les Atrio, ou future famille Saint-Géry, apparaissent dès le 12^e siècle. Un Englebert de Atrio, qualifié parfois de Bruxellensis et de miles, est mentionné à maintes reprises entre 1133 et 1162. Cet Englebert paraît avoir été le neveu de Lambert de Nosseghem et avoir été apparenté à Arnould I^{er} de Bigard. Un de ses frères Gosuïn de Atrio, se rencontre entre 1138 et 1145 et un Francon de Atrio est cité en 1151. Cette famille compte donc à l'origine des personnages assez considérables.

Une des premières mentions de la famille Lose remonte à 1237, date à laquelle Guillaume de Lose, qui sera échevin un an plus tard, intervient comme témoin dans un acte concernant l'Abbaye de la Cambre ; il semble occuper déjà un certain rang puisqu'il est cité directement après le maieur de Louvain.

La concision de ces citations ne permet malheureusement pas de déterminer le rôle exact joué par ces dernières familles dans l'entourage du duc de Brabant. Il est cependant significatif de constater qu'ici encore nous sommes en présence de féodaux qui, lors du développement de la ville de Bruxelles, ont compris l'avantage qu'ils pourraient retirer de la vie urbaine : ils s'y sont intégrés, mieux, ils ont figuré de bonne heure dans la classe dirigeante.

Toutes les familles que nous venons d'étudier ont donc des origines communes ; féodales sinon toujours ministérielles. D'une condition sociale assez élevée, leurs auteurs ou leurs descendants n'ont eu aucun mal à se glisser à la tête de la cité et à donner naissance à des branches importantes du patriciat.

Tant s'en faut cependant que toutes les familles lignagères connaissent la même origine : beaucoup d'entre elles descendent de détenteurs de biens fonds urbains ou ruraux.

II. — LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

La propriété foncière semble avoir contribué largement à l'élaboration du patriciat bruxellois. Les familles ministérielles que nous avons citées possèdent très tôt des biens dans la ville ou dans les environs ; d'autres dynasties patriciennes apparaissent comme propriétaires avant même d'accéder à l'échevinage : nombre d'entre elles doivent leur nom à l'endroit dont elles sont vraisemblablement originaires.

Examinons tout d'abord le cas des Clutinc. Dès le 12^e siècle, ils avaient en alleu le Blindenberg, c'est-à-dire la colline dont le sommet était situé à peu près à 60 mètres au-dessus de la rue Montagne du Parc, à hauteur de la rue Royale actuelle ; en d'autres termes, leurs terres s'étendaient sur le versant Est de la vallée de la Senne et occupaient le quartier sis actuellement entre la Gare Centrale et le Parc. Presque au sommet de cette élévation, les Clutinc avait bâti leur Steen. A cette époque, leur domaine, encore intact, avait un caractère nettement agricole : il comprenait des prairies, des champs et même une vigne et un étang à côté du Parc actuel. On retrouve la trace de cet unité primitive dans les nombreux biens que cette famille possédait en cet endroit et plus précisément « hors de la porte de Sainte-Gudule », près de la chaussée de Louvain ; entre autres, la maison de feu Gilles Clutinc en 1288, un demi bonnier que Guillaume de Lapide et sa sœur Aleyde cédèrent à Jean de Saffle en 1284, un demi-bonnier cédé par Henri et Elisabeth Clutinc en 1290, etc. Dans les environs de l'hospice Terarken sis sur leurs propriétés — à proximité de l'actuel hôtel Ravenstein — les Clutinc possédaient aussi quantités de biens. Contentons-nous de mentionner la maison et la Brasserie de Renier Clutinc à la Putterie en 1284, les propriétés de Francon Clutinc en 1358 et le terrain que Clémence Clutinc avait accensé à Francon Eggloy pour 52 sous avant 1342. Mais peu à peu Bruxelles se développa ; l'île Saint-Géry ne suffit plus à tout ce monde d'artisans et de commerçants ; les Clutinc leur ouvrirent leur domaine, le morcelèrent et accensèrent leurs champs qui devinrent des terrains à bâtir. Dès le milieu du 13^e siècles en effet, — en même temps semble-t-il, qu'ils abandonnaient une partie de leurs terres en fief

au duc — ils autorisèrent comme seigneurs fonciers, la vente de censives, disposèrent de cens ou aliénèrent en alleu des parcelles de terre situées à cet endroit. Ces sens leur rapportèrent des capitaux qu'ils investirent dans l'industrie et le commerce : le morcellement de leur domaine eut pour effet d'accroître encore leur fortune.

Le cas des autres patriciens n'est peut-être pas aussi typique : presque tous néanmoins, dès leur apparition, sont détenteurs de biens fonciers. Plusieurs même ont emprunté leur nom à des localités situées dans la ville ou dans les villages voisins dont ils étaient originaires ; l'examen des sources prouve d'autre part que, très tôt, ils y possédaient des biens.

Un des exemples les plus remarquables est celui des van der Zennen, ou de la Senna. C'est près de la Senne en effet qu'étaient localisées le plus grand nombre de leurs propriétés. En 1289, « de l'autre côté de la rivière, près du pont des Bateaux », Jean van der Zennen donna un terrain en gage d'une rente annuelle de 15 sous à lever après sa mort pour une chapellenie ; en 1312, Francon et Walter de Senna étaient seigneurs fonciers d'un bien situé au même endroit. En août 1314, Jean de Senna Hasenoghe vendit à Marguerite Eggloy une rente de 10 livres gagée sur une maison s'élevant au bord de la Senne, rente dont il venait d'investir le clerc Henri de Querou.

Toujours au même emplacement, Henri de Senna céda en 1324 une rente de 33 deniers et une obole assise sur le terrain voisin de la maison de Walter de Senna. En 1332 enfin, Henri de Senna fils de feu Francon de Senna dit Hasenoghe, assigna une rente de 4 livres sur un bien-fonds semblablement situé. Il semble bien que, primitivement, les van der Zennen aient possédé des biens près de la rivière du même nom : de là leur dénomination et sans doute aussi l'origine de leur prospérité.

Le même raisonnement pourrait s'appliquer aux Coudenberg dont il a déjà été question. Il n'est pas impossible en effet, que ceux-ci aient emprunté leur nom à la colline dont le sommet correspondait à la Place Royale actuelle et qui faisait face au domaine des Clutinc. Les documents du 15^e siècle sont ici de peu de prix car la famille, qui s'était déjà divisée en quatre branches (les Payhuysse, les Serhuyghs, les Rolibuc, et les « In de Catte ») avait alors acquis des propriétés dans toute la ville. Mais si nous nous reportons au 13^e siècle, nous trouvons plusieurs membres de cette famille en possession de biens sis à l'endroit en cause et dans les environs immédiats. Ainsi, en 1280, on y mentionne la maison de feu Gilles de Coudenberg ; en 1298, le fils de celui-ci, le prêtre Gérard, promit aux pauvres de Saint-Géry une rente de 30 sous gagée sur une maison avec son fonds et toutes ses dépendances située en face du Coudenberg près de Terarken. Le même, en mars 1300, céda pour un cens de 30 sous une maison avec son fonds s'élevant au Borgen-dael, c'est-à-dire à côté du Coudenberg. La même année, Elisabeth

de Coudenberg et son mari figuraient également comme propriétaires d'un bien-fonds et de maisons situés sur la dite colline. En 1321, le duc Jean III payait à Jean Rolibuc un cens de 6 sous de Louvain et un chapon pour une partie de terrain occupée par les Ecuries de la Cour. Sans doute, les Coudenberg avaient-ils vendu ou accensé des biens aux ducs de Brabant pour leur permettre de construire leur château à cet endroit. Il ne serait donc pas exclu qu'ils aient eu à l'origine un domaine sur la colline du même nom ; les quelques documents analysés ci-dessus, ne permettent malheureusement pas de l'affirmer avec certitude, encore moins de préciser à quel titre les Coudenberg en étaient détenteurs.

Quant aux Zabulo, famille qui a donné plusieurs échevins à la ville au 13^e siècle, ils ont dû leur nom au Sablon ou « Zabulum » qui constituait peut-être également leur propriété primitive.

Par analogie avec les cas précédents, on pourrait admettre que les Uten Steenweghe ou De Coninc étaient ainsi nommés à cause de leurs biens sis primitivement le long du Steenweg, c'est-à-dire de la route de Cologne : on sait que cette dernière suivait le tracé de la rue de la Madeleine et de la rue Montagne de la Cour actuelles.

Les van der Noot ont emprunté leur nom à leurs propriétés de « Noet » ou « Noode », forme ancienne de Saint-Josse-ten-Noode, faubourg de Bruxelles. Dès 1250 en effet, Gossuin van den Oede ou van den Noet donna au prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg trois journaux de marais situés à Oede ou Noede près du vivier du duc. Au même endroit, Jean de Noet céda un demi-bonnier de terre en 1257. En 1290 encore, Siger de Noede assigna diverses rentes sur un demi-bonnier de terre qu'il possédait près de Noede.

Grâce à leurs biens fonciers, les van der Noot s'enrichirent peu à peu et se taillèrent une place honorable dans le patriciat. Il leur fallut cependant attendre le 14^e siècle pour accéder à l'échevinage : Jean de Noet, cité en 1311, fut le premier personnage de ce nom à en faire partie. L'ascension de cette famille fut facilitée par une alliance avec les ex Via Lapidea ; on y lit en effet la légende : « S. Iohannis dicti de Noet ». En outre, à partir de cette date, tous les sceaux des van der Noot sont ornés d'une ou de plusieurs coquilles, emblème de la famille ex Via Lapidea. Enfin, en 1312, Marguerite, femme de Gilles de Speculo, est dite « fille de feu Guillaume fils de Jean ex Via Lapidea » ; Or, en 1316, la même Marguerite, devenue veuve, est mentionnée comme sœur d'Englebert de Noet, signalé en 1322 comme fils de Guillaume ex Via Lapidea. L'emploi simultané et indifférent des deux noms prouve donc bien qu'il y a eu alliance entre les deux familles. Mais, si les van der Noot ont pu s'intégrer dans la branche des Uten Steenweghe, c'est qu'ils avaient au départ des richesses importantes, sans être toutefois assez puissants pour accéder aux magistratures.

On peut encore supposer que d'autres branches lignagères, telles les Rodenbeke, les Molenbeke, etc., ont connu la même provenance. Comme à Louvain d'ailleurs, plusieurs familles patriciennes sont originaires de localités proches de la ville.

Quant aux Eggloy, Hertoghe, Pipenpoy, Lose, Taye, etc., leur nom ne nous fournit pas d'indice semblable. Très tôt cependant, souvent dès leur première mention, ils sont cités comme propriétaires fonciers.

Contentons-nous de quelques exemples : dès 1252, on mentionne le Steen de Guillaume Pipenpoy près du Coudenberg ; en 1245 déjà, la famille de Lose possède des biens dans les paroisses de Leeuw et de Bodeghem ; seize ans plus tard, l'hôtel de Jean Lose est signalé rue des Pierres. Les Taye n'apparaissent à l'échevinage qu'en 1304 ; pourtant, dès 1271, Elisabeth, veuve de Geldolphe Taye, est propriétaire de trois terrains situés derrière le cloître de Coudenberg. Enfin au 13^e siècle, les Eggloy sont à la tête d'une seigneurie dans les environs de la léproserie Saint-Pierre.

La plupart des familles patriciennes apparaissent donc à la tête de biens fonciers, souvent même avant de jouer un rôle quelconque sur le plan urbain. Certaines, on l'a vu, ont leurs propriétés primitives sises dans les environs de la ville ; d'autres sembleraient plutôt descendre, comme à Gand, d'anciens détenteurs de sol urbain. De toute façon, un membre des lignages ne se conçoit pas sans qu'il jouisse, au départ, d'une fortune foncière plus ou moins importante. Celle-ci une fois acquise, il peut la développer par morcellement et ascensement et finir par accéder ainsi aux plus hautes fonctions.

III. — LA DRAPERIE ET L'EXERCICE D'UNE PROFESSION LUCRATIVE

Certaines familles purent se développer et accroître leur fortune grâce aux richesses que leur rapportèrent la draperie ou l'exercice d'une profession lucrative ; elles ne semblent toutefois pas très nombreuses, pour autant que le silence des sources reflète la réalité.

On sait que la draperie a contribué à la fortune des Clutinc. Possesseurs de nombreuses terres aux environs de Bruxelles — les Clutinc Beemden s'avançaient jusqu'à Vilvorde — ils y firent paître leurs moutons ; ils utilisèrent la laine de ceux-ci puis firent appel à la matière première anglaise : c'est ainsi qu'ils devinrent de grands marchands drapiers.

Ils n'étaient pas les seuls : les Taye, qui seraient originaires du Hainaut, sont cités comme marchands drapiers en 1271 et 1272, soit plus de 30 ans avant d'avoir accès aux magistratures : le commerce de draps semble donc avoir contribué pour une bonne part à l'ascension de cette famille.

D'autres patriciens drapiers sont encore signalés à la fin du 13^e siècle : entre autres Henri Cassaerd, Guillaume Van Nieuwenhuysen (De Nova Villa), Arnoul Vele, Francon Clutinc et Henri de Coudenberg (fromund). Mais à cette époque, ces derniers appartiennent déjà au patriciat, or, cette qualité leur réservait pratiquement le monopole du commerce des draps. Sauf pour les Clutinc, on ne peut donc dire si l'exercice de la draperie, se trouve à la base de leur richesse : ici encore, on ne pourra que déplorer l'absence de renseignements antérieurs à cette période.

D'autres professions semblent avoir été exercées primitivement par les lignagers. Tout porterait à croire, par exemple, que l'orfèvrerie ait été originairement pratiquée par les Aurifaber. En 1337, Jean Aurifaber porte dans son sceau un écartelé : aux deuxième et troisième, trois coupes couvertes qui étaient les emblèmes de la corporation des orfèvres et au premier et quatrième, un lion qui serait le lion de Brabant, marque du métier. Une autre hypothèse a cependant été formulée selon laquelle le lion serait plutôt celui du lignage Sleeus. De toute manière l'une n'exclut pas l'autre : il est fort possible même qu'une branche des Sleeus ait exercé l'orfèvrerie ou encore qu'une famille d'orfèvres enrichis ait contracté alliance avec les Sleeus en question.

Les Campsor ou Changeurs, autres lignagers célèbres, surtout au 13^e siècle, acquirent une richesse considérable, grâce à leurs prêts qu'attestent d'ailleurs les documents : en 1257, Everwin Cambitor, fils de feu Evercoi, se fait payer 57 livres de Bruxelles pour le monastère de la Cambre ; le fils de celui-ci, Everwin, exerce déjà des fonctions lignagères, on n'en continue pas moins à lui emprunter des sommes très importantes : en 1282, il avance 140 livres à Arnoul de Louvain, seigneur de Bréda.

Les noms d'autres patriciens peuvent également nous éclairer sur leurs fonctions primitives. Les Vederman avaient probablement un ancêtre plumassier. Quant aux Weert ou Hospitis, qui ont donné leur nom à un des sept lignages, leur première mention date de 1223. Cependant leur qualification d'Hospitis ou Fils de l'Hôte ne peut pas, semble-t-il, être prise dans le sens d'hôtelier, contrairement à ce qu'on pourrait croire : le mot « hôte » signifierait plutôt « celui qui est appelé par un seigneur pour mettre en culture ses terres en friche ».

Le cas des van den Spiegel ou de Speculo paraît par contre plus clair : ils tireraient leur nom d'un hôtel célèbre sis au Marché aux Herbes et rue de la Montagne. En 1358 en effet, Michel, habitant à Bruxelles « in den Spiegele », reçut de l'abbé de Tongerlo 45 vieux écus pour la nourriture de trois chevaux que le duc et la duchesse avaient mis en gage dans son hôtellerie. Ce bien « Le Miroir » est d'ailleurs déjà cité en 1286 comme appartenant à Engelbert de Speculo. Il est probable que les van den Spiegel aient possédé cet hôtel très anciennement puisqu'ils semblent lui

devoir et leur nom et l'emblème primitif de leur sceau, c'est-à-dire 3 miroirs ronds.

La pratique de la draperie et de professions diverses dut valoir aux patriciens des richesses appréciables. Le laconisme des sources nous empêche malheureusement d'éclairer davantage la question et de définir l'importance de ce facteur dans l'élaboration du patriciat bruxellois. Ne perdons cependant pas de vue que plusieurs de ces entreprises, la draperie et l'hôtellerie notamment, supposent, au départ déjà, la possession de certains capitaux chez ceux qui les exercent.

Ministériales et descendants de féodaux, propriétaires de biens fonciers, éventuellement marchands enrichis par le commerce des draps ou l'exercice d'une profession avantageuse, tels se présentent, tout au début de leur histoire, les futurs lignagers de Bruxelles.

Il convient cependant de ne pas définir et classer ces origines en édifiant entre elles une sorte de barrière étanche : pour certaines familles ces différents facteurs se conjuguent et compénètrent à un tel point qu'il est difficile de déceler celui qui a le plus de poids. Le cas des Clutinc, ministériales, possesseurs d'une fraction importante de sol urbain et drapiers, paraît à ce sujet bien typique : il semble fort probable que c'est la combinaison de ces trois causes qui leur valu toute leur prospérité.

On constatera, par ailleurs, que ces hypothèses rejoignent souvent celles qui ont été formulées sur les origines du patriciat d'autres cités : Gand, Liège, Louvain et Huy notamment.

CHAPITRE XV

EXTRAIT DE LA BROCHURE « LISTE DES ECHEVINS DE BRUXELLES »

publiée par M^{me} van CAMP, née VANDERVELDE, Lic. Phil. et Lettres

(Paru dans *Brabantica*)

N.B. : Nous publions uniquement la liste de ces échevins, jusqu'en 1235, c'est-à-dire la date à laquelle les échevins cessèrent d'être nommé à vie par le duc de Brabant.

1135 Baudoin, Erluin, Everard, Warner.

1138 Gossuin Clibinc, François Conus, Egeric, Arnoul de Widescat, Gossuin, Baudoin, Meinard.

- 1173 Henri Monetarius, Everwin son frère, Guillaume, Hugues ou Henri et Thierry, Engelbert, Bernard (frère du précédent).
- 1180 Guillaume, Henri Monetarius, Francon (fils du précédent).
- 1186 Bernero Kazh, Henri (fils de Liburg).
- 1190 Guillaume.
- 1195 (Guillaume) (Henri le Monnayeur).
- 1204 Marcilius, Georges, Escelin, Henri de Saint-Géry, Siger, Henri de Spigle.
- 1208 Hugues, Henri Léo, Franco.
- 1215 Walter Clutinc, Jean de Saventhem.
- 1220 Walter Clutinc, Henri Léo, Franco Urbanus (De Poirtere).
- 1223 Henri Hospes (ou Wert), Rolin fils de Rodolphe.
- 1225 Jean, Baudoin.
- 1227 Henri, fils de Meinard, Francon de Burgensis (ou De Poitere), Engelbert de Spigele, Guillaume Pipenpoy.
- 1230 Guillaume Pipenpoy, (Francon Portra) (Engelbert de Speculo).
- 1232 Louis, Guillaume (fils de Béatrice), Guillaume (frère de Conrad), Francon Portre, Engelbert de Speculo (ou de Spigele).
- 1233 Adam de Hal, Louis.
- 1234 Guillaume (fils de l'Hôte), Rolin Meier.

CHAPITRE XVI

LA COLONISATION FRANQUE EN BRABANT

par M. le docteur J. LINDEMANS

Extrait et traduit de la revue *Meededeelingen* de 1939 (uitgegeven door de VLA. POP. Vereeniging te Leuven), fascicule n° XIV

LES PLUS ANCIENS ENDROITS HABITES D'APRES LEURS NOMS

« Les historiens sont arrivés à la conclusion que l'existence d'une communauté d'expression germanique sur notre territoire, trouve son origine dans le fait que dans la dernière moitié du iv^e siècle, ou peu après, un groupe d'origine germanique, les Francs, est venu s'établir ici.

» Cela ne veut pas dire que précédemment déjà certains éléments germaniques ne s'étaient pas implantés. Il est acquis que des

autorisations furent données par les romains, à certains petits groupes, d'occuper des endroits déserts. Mais, ces éléments furent assimilés par les autochtones qui étaient eux-mêmes déjà absorbés par les romains, de même qu'il en arriva plus tard avec les paysans flamands qui allèrent s'installer en France : ils furent résorbés par le milieu plus puissant. Ces éléments isolés d'origine germanique étaient devenus, après une génération, d'aussi bons gallo-romains que les populations précédentes. Le même sort advint aux guerriers francs, qui, avec leur roi Clovis, submergèrent l'ancienne gaule et se fixèrent dans le royaume franco-latin.

» L'histoire du peuple flamand doit donc commencer avec ce que l'on appelle : « la colonisation franque ».

» Historiquement, il est établi qu'en l'an 358, l'empereur Julien, forcé par la nécessité, concéda, sous la pression des francs, les parties dépeuplées de la Taxandrie, et qu'en 431, les mêmes Francs, sous le commandement de leur roi Clodjo, prirent avec impétuosité Tournai (la capitale romaine de l'époque) et, partant de là, dévalèrent dans le pays romain, ainsi que dans la direction de l'ouest, vers la mer.

» Entre ces deux dates, s'étend une période qui est totalement obscure. Des rares sources écrites qui nous sont parvenues, on a exprimé tout ce qui pouvait en être retiré : quelques dates, concernant des faits d'un caractère plutôt extérieur qu'intérieur, ne nous apprennent pas grand-chose ; en 388, eut lieu une bataille entre les Romains et les Francs, près de l'endroit dit « prope carbonaria », près de la forêt charbonnière, et Stilico maintint l'autorité romaine sur le Rhin ; en 402, Stilico fût obligé de retirer les légions qui gardaient la frontière du Rhin pour les renvoyer en Italie ; en 406, nos provinces furent envahies par les vendales qui dévastèrent et pillèrent en descendant vers le sud. C'est tout.

» La première de ces citations semble concerner les Saliens qui s'étaient frayé un passage à travers les régions boisées qui ont limité leur première colonisation, et portèrent leur colonisation en masse, entre la Lisse et la Dendre, point culminant de la colonisation franque.

» Les autres renseignements concernent vraisemblablement les Francs du Rhin (Ripuaires) qui suivirent l'exemple des Saliens en voulant pénétrer dans la partie est de notre pays.

» La colonisation salienne du Brabant et de la Flandre, aurait eu lieu entre 358 et 388 et, les Ripuaires se seraient installés en Limbourg et Hesbay, dans les premières années du v^e siècle.

» En tout cas, les « Notitia Dignitatum » (établis entre 411 et 413) constatent que la dernière frontière septentrionale de l'empire romain courait encore de Boulogne-sur-mer jusqu'à Andernach sur le Rhin, en passant par Atrecht et Tongres. C'est dans les grandes

lignes, la frontière linguistique telle qu'elle se maintint pendant des siècles.

» Mais, des sources écrites, on ne peut espérer en tirer davantage et la découverte miraculeuse de sources qui nous sont actuellement inconnues, ne doit pas être escomptée.

» L'archéologie n'a peut-être pas dit son dernier mot concernant le problème franc. Il ne peut naturellement pas être question d'une fouille systématique de tout notre territoire. Nous devons donc attendre des découvertes éventuelles et nous espérons que dans un autre mémoire, nous pourrions donner le compte rendu de tout ce qui a été découvert en Brabant pour la période franque et pré-franque.

» L'étude de l'ancien réseau routier peut également nous éclairer sur le problème qui nous occupe. Un examen attentif des lieux s'indique à ce propos. Une mise en catalogue systématique et le report sur carte de tous les chemins de communication, qui se trouvent indiqués dans les sources anciennes comme la « Via regia » ou « grand chemin », serait très instructive. Nos découvertes à ce sujet, paraîtront dans un autre mémoire.

» Il sera pourtant intéressant, dans le problème de la colonisation, de connaître d'une façon précise, les endroits qui étaient habitables et en fait habités au début de la période Mérovingienne. Il est établi que les migrations commencent par se fixer dans les lieux, fussent même des ruines, qui ont déjà été organisés pour l'habitation, par la population autochtone précédente (ainsi, ont-ils trouvé, grâce à des fouilles archéologiques, des vestiges francs, au-dessus d'une couche romaine qui elle-même venait au-dessus d'une couche préhistorique). Les chemins conduisent en ces endroits ; il s'y trouve de l'eau, des surfaces défrichées et des prairies, on peut donc facilement, et avec les moyens disponibles sur place, y dresser un abri pour l'envahisseur, sa famille et son bétail. Pour une population évoluée, notre climat ne convient pas pour vivre longtemps en plein air. Il faut pourvoir rapidement à la nourriture des hommes et du bétail, et par conséquent, éviter de perdre du temps aux déboisements, à l'assèchement de marais, et à des cultures sur des étendues nues et terrains stériles. Pareils travaux sont des passe-temps pour une population établie qui veut étendre sa possession en période de paix durable et qui, dans les années à venir, laisse prévoir une récompense pour le travail acharné qui a été nécessaire et ce seulement d'ailleurs lorsqu'il existe une certitude d'un approvisionnement suffisant.

» Il est bon de se souvenir de ces constatations élémentaires de raisonnement sain, quand on traite de problèmes de migration de population et de l'établissement de ces populations. Si les Saliens n'avaient pas cherché des régions fertiles, ils auraient tout aussi bien pu rester dans la Taxandrie qui leur fût cédée par l'empereur

Julien. Mais, nous voyons combien il a fallu de siècles et au prix de quel travail acharné, avant que le Limbourg ait pû réellement héberger une population dense.

» Pour les Francs, il y avait mieux à prendre dans les environs immédiats. En réalité, c'est le déplacement des Saliens vers cette meilleure terre qui est toute l'explication de leur établissement dans la région entre Senne et Dendre (la région fertile argileuse du Brabant ouest et du Sud des Flandres). Le « pagus » Nord de la vieille terre Nervienne leur offrait juste ce qu'ils désiraient. Ces contrées étaient probablement à l'origine la partie la plus peuplée du *Civitas Nerviorum*. On n'y trouve aucun grand bois dans les temps préhistoriques. Le Hainaut et surtout le Cambrasi, au contraire, offrent encore de nos jours de grandes étendues boisées, vestiges d'un pays très boisé. Nous pouvons admettre que le centre de gravité de la population nervienne n'était pas le Sud, aux environs de Cambrai, mais bien dans le Nord, dans la région tournaisienne et surtout dans la région précitée entre l'Escaut et la Senne. C'est adossé à cette contrée qu'ils ont accepté la lutte avec les légions de César sur la Seil.

» La population totale nervienne, dans sa période la plus faste, est évaluée, sous toutes réserves, à environ un demi million d'âmes. Ceci donne une densité de 70 habitants au km², chiffre qui dans de nombreuses périodes du moyen âge, dans les régions intéressées, n'a même pas été atteint et est même supérieur à l'actuel chiffre de population, par exemple dans les Ardennes. Cette population se concentrait sur les produits de sa culture, nécessaire pour pourvoir à ses propres besoins. Il faut donc qu'il y ait existé un système agraire parfaitement organisé. De plus, avec les méthodes extensives de culture de cette époque, il était nécessaire d'avoir une plus grande étendue de terre qu'actuellement, pour récolter une certaine quantité de blé. Le climat ne se différenciait pas beaucoup de celui d'aujourd'hui. Pour les longs mois d'hiver, il fallait faire des réserves pour les hommes et le bétail ; pour l'habillement, il était nécessaire d'avoir, à côté des tissus de lin, des tissus en laine, avec fourrure.

» Nous savons d'autre part, que les Nerviens étaient une population paysanne active chez laquelle étaient déjà connus beaucoup d'artisanats, comme le tissage. Nous ne voulons pas nous étendre sur ce point et seulement conclure que l'aspect du pays, dans la région dont il est question, ne devait pas beaucoup différer de ce qu'il était au moyen âge.

» Quand nous examinons maintenant les noms des lieux habités dans la région dont question, laissant à part les hydronymes, nous trouvons un petit nombre de dénomination en « -acum » (Gooik, Kortrijk, Kuntich, Lennik, Velzik, Verrijk, Wilrike, Windek, Zellik, Zulzeke, Zwijveke ; Oudenaken, Kortenaken, Rozenaken, Semmerzake, Vissenaken ; Ronse, Schorisse), à côté de quelques autres comme Massemen, Merchten, Zaventen... Pour la plus

grande partie cependant, les nouvelles populations donnaient de nouveaux noms à leurs fermes. Ceux-ci survivent néanmoins dans un certain nombre de noms de fermes, villages, hameaux, suivant que l'établissement s'est développé en villages, hameaux, ou bien ont conservé, à travers les temps, le caractère primitif de ferme isolée.

» Nous tenons pour la plus ancienne racine de nom franque, les noms de fermes en « -heim » dont la partie déterminative est un patronyme en « ingra » (noms qui actuellement ont leurs terminaisons en « -gem », « -ingen » ou « -kom »).

» Le système par lequel les fermes disponibles, qui étaient partagées entre les chefs de famille lors d'une occupation massive du pays, recevaient le nom de la famille, semble bien être le moyen le plus adéquat pour les distinguer entre elles.

» Dans la région entre Senne et Lys, existe justement maintenant le plus grand nombre de pareils noms. Plus loin, en Flandre, entre la Lys et la mer du Nord, quoique réparties en ordre régulier, elles sont beaucoup moins nombreuses. Dans le pays de Waas, il n'y a aucun exemple. Le noyau de première colonisation est donc bien dans le West Brabant et Zuid Vlaanderen.

» Un deuxième groupe, presque aussi dense, se trouve en Flandre française, entre Kassel et Boulogne. Ceci serait la deuxième colonisation massive qui suivit la prise de Tournai (431) et qui fût réalisée suivant les mêmes principes de structure que la première. Que de telles colonisations massives ne purent se faire sans la force des armes nous semble évident. Pour cela, il fallut aussi que la Culture Gallo-Romaine dans le Platte Land fût effacée totalement.

» Les autres dénominations de fermes en « -heim », dont la racine est un nom de personne (Paapsem, Volksem...) et qui fût donnée par une autre circonstance (Berchem, Houtem...) nous les considérerons comme de plus tardif établissement, ce ne sont plus, à proprement parler, des racines. Elles méritent notre attention parce qu'on les trouve le plus souvent dans la proximité des fermes en « -ingaheim » et qu'elles apparaissent comme en étant une extension.

» Pour ce qui concerne les noms en « -zeel », les composés avec patronyme y sont rares, elles sont déterminées par les mêmes circonstances qui apparaissent plus tard dans les noms en « -heim ». Néanmoins, étant donné que « -sala », avec la signification d'habitation, semble avoir disparu assez tôt du langage, il ne nous semble pas trop osé d'en attribuer encore une grande partie au temps Mérovingien.

» Nous nous sommes alors proposé d'établir une liste aussi complète que possible de tous ces noms en Vlaams Brabant. Nous avons estimé nécessaire aussi d'y faire figurer ceux du Klein

Brabant et Malines, parce qu'ils semblent devoir se rattacher à ce groupe. Nous avons en plus recueilli aussi tout ce qui existe sur la rive droite de la Dendre. »

TOPONYMES FRANCS RELEVÉS PAR LE DOCTEUR LINDEMANS

1. *Arrondissement de Bruxelles*

Affligem, Alsingen, Amelgem, Beigem, Bellingen, Beringen, Bettigem, Bijzegem, Bleregem, St-Martens Bodegem, Botergem, Brantegem, Brussegem, Budingen, Buizingen, Bunegem, Buvingen, Buzingen.

Diegem, Dielegem, Doringen, Eggelgem, Elegem, Elingen, Epegem, Espelgem, Essegem.

Gamelgem, Gemelingen, Gorchem, Goteringen, Goudveerdegem, Grimingen, Gundelgem, Heistergem, Heizingen, Hekelgem, Helderingen, Hellingen, Heferlingen, Heuvelingen, Houdelingen, Huggelgem, Huggelgem, Huinegem, Huizegem, Huizingen, Humelgem, Hundelingen.

Ielingen, Ijzeringen, Impegem, Kauwegem, Kauwegem, Kelegem, Kobbegem, Koezingen, Krokegem, Kuddegem, Kuregem, Kutsegem, Kwalstergem, Landergem, Lindergem, Lovegem.

Meigem, Mekingen, Mekelingen, Meuzegem, Muizegem, Moeringen, Nossegem, Oetingen, Ossegem, Oudergem.

Peizegem, Pepingem, Pijnegem, Plutsingen, Poddegem, Prolegem, Puddegem, Relegem, Relegem, Repingen, Rewelingen, Rijbodegem, Rijmelgem, Rukkelingen.

Schijnsingen, Siggengem, Spouwelingen, Spieringen, Spinegem, Tategem, Trontingen, Trudelgem, Tuitingen.

Vlieringen, Vrijlegem, Volkegem, Wachelgem, Walfergem, Wevelgem, Wouweringen, Zeuningen, Doevegem, Mottingen, Ovelingen.

Berchem (Sainte-Agathe), Berchem (Saint-Laurent), Berchem, Berchem, Berchesem, Boksem, Boschem, Brukom, Bulsom, Dallem, Delle, Eekem, Eversem.

Goetem, Herissem, Honsem, Houtem, Houtem, Houtem, Ingsem, Ingsem.

Kalkem, Kattem, Kietem, Kopsem, Kottem, Kranem, Krokkem, Kruikem, Kutsem, Kwatem, Loksem, Mollem.

Nerem, Nerem, Nerem, Nidéran, Oppem, Oppem, Oppem, Oppem, Ossenem, Overem, Paapsem, Roonem, Rossem.

Stokken, Stretem, Stretem, Stretem, Strijtem, Volssem, Wedem, Wolsem, Wolvertem.

SOIT AU TOTAL : 165

2. *Arrondissement de Louvain*

Betekom, Binkom, Bordingen, Bullekom, Edegem, Gorgem, Grunningen, Hugelingen.

Kiezegem, Kruiningen, Liemingem, Lindelgem, Miskom, Mondegem, Protegem, Udekem, Vijvelgem, Webbekom, Wetsingen, Willebringen.

Bardegem, Bemmelingen, Redingen.

Bebbenem, Beisem, Beksem, Bertem, Blekkom, Boutersem, Brakem, Breisem, Broekem, Broekem, Bruinesem, Dalem, Dalem, Dienem.

Heilisseem, Hoksem, Honsem, Houtem, Houtem, Kerkom, Kinkom, Kolem, Koutem, Kranem, Moorsem, Mullekom.

Nerem = Nerm, Nerem, Nerem, Oppem, Oppem, Oppem, Oppem, Overem, Pottem.

Ranssem, Rekem, Rommersom, Stratem, Uitem, Uitem.

Veltem, Vossem, Walmersom, Wembrechtsem, Wommersom, Wulversom.

SOIT AU TOTAL : 72

3. *Arrondissement de Malines*

Adegem, Berbelgem, Doregem, Geerdegem, Kuitelgem, Luipdegem, Miegem, Ouwegem, Wikelgem, Zwijvegem, Berklem, Bornem, Walem, Winkleem.

SOIT AU TOTAL : 15

4. *Arrondissements divers*

Nivelles : Bevekom, Gottekom, Libertingen, Mille, Muisingen, Odeghien, Genderingen, Gruttekom, Bierhain, Boutersem, Brehem, Brihan, Hattain, Houtem, Malen, Maret, Morsain, Mussain, Natheyns, Noirhat, Ohain, Ophain, Huppaye, Petrem, Polehein, Puhain, Ripain, Rothem, Walhain.

Alost : Bevingen, Boordegem, Eerdegem, Gevergem, Grimminge, Hedersem, Kellingen, Laferingen, Lieferingen, Neigem, Neuringen, Osterringhe, Papingen, Raffelgem, Stebbingem, Hedersem, Houtem, Houtem, Schalkem, Urekem.

Divers : Bontegem (Termonde), Edingen (Hainaut), Eliksem (Liège), Gingelom (Hasselt), Hontsom (Hasselt), Lijsem (Borgworm).

SOIT AU TOTAL : 55

TOTAL GENERAL : 307

NOUVELLES DE NOS MEMBRES

Notre Président le Comte 't Kint de Roodenbeke, Colonel aux Troupes Blindées, Commandant de la Province de Flandre Orientale et la Comtesse 't Kint de Roodenbeke, annoncent le mariage de la Baronne Isabelle-Charlotte 't Kint de Roodenbeke leur fille, avec le Baron Claude de Villenfagne de Vogelsanck, Docteur en Droit.

Château d'Oydonck,
Bachte Maria-Leerne

Nos biens sincères félicitations aux parents et aux jeunes époux.

*
**

« Le président nous prie d'attirer l'attention des lecteurs sur le fait que dans son éditorial du n° 25 de notre bulletin, p. 2, paragr. 4, il a omis de citer parmi les travaux déjà publiés sur les lignages, *Le Lignage Sleus*. »

Cet ouvrage a paru dans le tome V des *Tablettes du Brabant* (Grandmetz), sous la signature du D^r Spelkens.

†

**Extrait du rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée générale des Associés du 13 juin 1966**

Admissions et Membres

Pendant l'année 1965 le Conseil d'administration s'est favorablement prononcé sur les requêtes d'admission de quinze membres effectifs qui, à la satisfaction de sa Commission des Preuves, avaient dûment établi leur appartenance à l'un des sept Lignages de Bruxelles.

Ces nouveaux membres effectifs sont : Baronne J. van der Bruggen, M^{mes} Ed. de Montjoie, Philippe Collet, Charles Pirlot, M^{lle} Anne-M. de Wouters de Bouchout, MM. Adrien Beernaerts, Baron de Sadeleer, Paul-M. Fonteyne, Joseph-Edouard et Edouard Goossens, Jean-Albert Laitat, Henry Lannoy, Christian Linard de Guertechin, Henry Le Docte et Claude Scheid.

L'an dernier l'Association a eu à déplorer le décès de Madame Charles de Mol, membre d'honneur, de M^{lle} Gamard, MM. Adrien Claus et Benoît t'Serstevens, membres effectifs. À l'hommage que nous rendons à leur mémoire, nous associons également M. Léopold Cuvelier, membre effectif décédé le 5 mai dernier.

À fin 1965, l'Association comptait 102 membres cotisants dont 2 membres à vie, 48 cotisant à titre individuel, 32 payant la cotisation « ménage » et 21 la cotisation familiale.

Manifestations

En dehors de l'assemblée générale du 17 juin 1965 et du dîner qui suivit, nos membres ont pu se rencontrer à l'occasion de plusieurs manifestations organisées à leur intention.

Le 28 janvier, le Baron Drion du Chapois, après avoir brossé à larges traits la fresque de l'histoire nationale, fit un exposé sur la vocation européenne des Belges.

Un groupe nombreux de membres se retrouva le 10 mars pour assister à la représentation de « L'Alouette » au Théâtre National.

Une visite collective aux Florales Gantoises permit de pleinement jouir du spectacle des prestigieux parterres de fleurs.

Une visite à l'exposition ouverte à l'occasion du millénaire de l'Atelier monétaire de Bruxelles fut très instructive pour une meilleure connaissance du passé de Bruxelles.

Enfin la visite commentée de l'exposition « Siècle de Rubens » au Musée Ancien recueillit le plus vif succès.

Bulletin de l'Association

Paraissant pour la quatrième année, *Les Lignages de Bruxelles*, bulletin périodique de l'Association a publié dans ses numéros 19 à 24, plusieurs études spécialement consacrées à l'examen de questions intéressant l'histoire des Lignages. Relevons spécialement un article sur la fonction du Surintendant du Canal, de M. van Parijs, avec la liste des titulaires de 1589 à 1794 ; un exposé de Martine Gilmont, sur les Coudenbergh du XIII^e siècle. Inaugurant la publication de textes et documents historiques se rapportant à l'origine des Lignages de Bruxelles, le bulletin a reproduit la Charte du 12 juin 1306 du duc Jean II, suivi de sa traduction et de commentaires.

Médailles aux Armoiries des Lignages

Aux deux médailles reproduisant les armoiries des Lignages Sweerts et Coudenbergh, frappées en 1964, se sont ajoutées celles des Lignages Serhuyghs et Roodenbeke. Actuellement la série des sept médailles est complète depuis la frappe toute récente des médailles Serroelofs, Steenweghs et Sleetus.

Subsides

Poursuivant l'encouragement des recherches et travaux originaux consacrés au passé des Lignages de Bruxelles, l'Association a subsidié l'étude sur les Registres aux admissions du Lignage de Coudenbergh. Cette étude sera publiée ultérieurement.

